

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 13 MAI 2025 DE 19H33 À 22H10
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENTE	Marina Chéron
VICE-PRÉSIDENTE	Véronique Chavaillaz
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Setti Genoud Luc Overney Mallory Schneuwly Purdie
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin arrive à 19h37 Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Lorenzo Guzzinati, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Grégoire Perrin, Laetitia Perrin, Françoise Piller-Maillard, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Benoît Sprumont, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Maurice Vionnet, Valérie Michel Dousse
TOTAL	48 présent-e-s et 2 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens-Cherubini (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Florence Sallin
RESPONSABLE TECHNIQUE	Arnaud Guélat
SECRETAIRE	Sandra Dévaud
INVITE.E.S	La Liberté, Mme Stéphanie Buchs M. Frédéric Page du Bureau d'Architectes Page pour le point no 8

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

À **19h33** heures, **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil général du 13 mai 2025.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,
Cher M. Frédéric Page, du Bureau d'Architectes Page, invité par la Conseil communal, pour consultation du point 8,

Au nom du Bureau du Conseil général, **Mme la Présidente** souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le **29 avril 2025** soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du **2 mai 2025**, par avis au pilier public et sur le site internet de la Commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la Commune et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale. **Mme la Présidente** informe qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Normalement, tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Est-ce bien le cas pour tout le monde ? Très bien.

Lors des votes, **Mme la Présidente** demande de bien vouloir lever leur carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Mme la Présidente demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. **Mme la Présidente** constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait s'annoncer et dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la Commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues à cette verrée.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**.

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : M. Maurice Vionnet et Mme Valérie Michel Dousse

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **25**.

En termes d'organisation, **Mme la Présidente** se permet de préciser que les élu-e-s disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas forcément de présentation Powerpoint à l'écran sauf pour les comptes 2024.

Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations ?

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cela soulève des remarques ?

Mme la Présidente passe la parole à **M. François Sprumont**, chef du Groupe GSO

Le GSO souhaite proposer une motion d'ordre afin d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance, le point « Election au poste de scrutateur du Conseil général pour la période 2025-2026 », directement après le point sur l'élection à la vice-présidence.

En effet, l'élection à la vice-présidence (pt 5 de l'ordre du jour) de Mme Setti Genoud rendrait vacant le poste de scrutatrice qu'elle occupe actuellement. Le GSO propose donc de procéder dès ce soir à l'élection d'un nouveau scrutateur pour le GSO, en la personne de M. Grégoire Perrin.

Ajouter le point « Election au poste de Scrutateur du Conseil général pour la période 2025-2026 » à l'ordre du jour permettra ainsi de respecter le droit, d'éviter de retarder la procédure de remplacement, tout en empêchant des vacances inutiles dans la composition du Bureau.

En espérant que notre motion d'ordre trouve un accueil favorable, le GSO remercie déjà le Conseil général pour son attention.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont.

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote pour la modification de l'ordre du jour.

VOTE

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la modification de l'ordre du jour en y ajoutant le point « Election d'un scrutateur au sein du Bureau du Conseil général pour la période 2025-2026 »**

L'ordre du jour est donc modifié en conséquence, et l'élection se fera au point 6.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 10 décembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2025-2026
5. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2025-2026
6. Election d'un scrutateur au sein du Bureau du Conseil général pour la période 2025-2026
7. Communications du Conseil communal
8. **Message no 2025/72** - Rapport du Conseil communal à la suite du postulat no 2023/03 du Groupe AveN "Pour un Aigle Noir modernisé"
9. **Message no 2025/73**- Comptes 2024
 - Présentation générale des comptes
 - Compte de résultats
 - Compte des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation des comptes
10. Rapport de gestion 2024
11. Nomination d'un organe de révision
 - Présentation de la Commission financière
 - Vote
12. Proposition interne no 2024/05 « Réduction des membres du Conseil communal de 9 à 7 »
13. **Message no 2025/74** - Diminution des membres du Conseil communal de 9 à 7, dès la législature 2026-2031
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
14. **Message no 2025/75**- Règlement sur le personnel communal
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
15. **Message no 2025/76** – Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la Place de jeux au Centre sportif Les Simon et amélioration de la zone pic-nic
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
16. **Message no 2025/77** – Rapport final du Conseil communal sur le postulat 2024/06 du Groupe GSO « Opportunités de fusion communale »
 - Présentation
17. Divers

Mme la Présidente passe au point 2.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 DECEMBRE 2024

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 10 décembre 2024.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024.

Mme la Présidente remercie le Conseil Général et passe au point 3.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

A la suite de la démission du Conseil général de M. Pacifique Gendre, je souhaite la bienvenue à M. Lorenzo Guzzinati qui participe à sa première séance ce soir. Il est accueilli par des applaudissements.

Je vous informe également de la démission de M. Luc Overney du Bureau et du Conseil général au 30 juin 2025, dû à son départ de la Commune. Il sera remplacé au Bureau par M. Frédéric Pythoud, qui devra être formellement élu lors du Conseil général du 7 octobre 2025.

De plus, la prochaine soirée de formation et d'échanges pour les membres des Conseils généraux, organisée par la Préfecture, est prévue le 25 septembre 2025. Tous les membres du Conseil général sont les bienvenus à cette formation. Un courriel vous parviendra dès la réception de l'invitation de la Préfecture.

Je vous prie également de bien vouloir agender la date du mardi 10 février 2026 pour une séance extraordinaire dédiée au « Périmètre scolaire ».

Et enfin, je vous rappelle que vous avez jusqu'au 28 mai pour nous faire parvenir vos éventuelles remarques ou propositions sur la révision de la Loi sur les communes.

Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour.

4 ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2025-2026

Selon l'article 21 du règlement du Conseil général, un nouveau membre doit être élu pour me succéder à la présidence du Conseil général pour la fin de la législature. L'honneur revient au groupe AveN. **Mme la Présidente** cède la parole à **M. Robin Pillonel**, chef de groupe, pour la présentation de leur candidate.

Il tient tout d'abord à remercier la Présidente actuelle Mme Marina Chéron pour tout le travail effectué durant cette année de mandat, en tant que Présidente du Conseil général mais également au sein du jury pour le périmètre scolaire. Il souhaite la féliciter pour la tenue des séances auxquelles il a assisté lors des séances du Conseil général et celles avec les chef.fe.s de groupe.

Cela fait déjà un an qu'il a présenté la candidature de Mme Véronique Chavaillaz au poste de Vice-Présidente du Conseil général. Et aujourd'hui, il a le plaisir de proposer à nouveau son nom pour le poste de Présidente.

Depuis son arrivée à Neyruz, il y a plus de 30 ans, Véronique a su s'intégrer et s'investir pleinement dans notre Commune.

Véronique est née en 1970 et mère de deux filles adultes, elle est non seulement une résidente dévouée, mais aussi une professionnelle accomplie.

Elle est actuellement comptable dans une fiduciaire dont elle est également administratrice. Véronique a enrichi ses compétences avec plusieurs formations et diplômes allant d'un brevet de spécialiste en gestion PME au diplôme de secrétaire juridique.

Son implication dans les associations locales, notamment au sein de la gym-dames, du ski-club et l'accompagnement des confirmands de la paroisse pendant 10 ans, témoignent de sa volonté de renforcer son tissu social et son implication pour notre village.

En tant que membre active du Bureau depuis le début de la législature, Véronique a déjà démontré son leadership et sa rigueur, notamment en tant que Présidente de la Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général. Sa capacité à diriger et à collaborer font d'elle la candidate idéale pour la présidence.

Le groupe AveN a pleine confiance en sa capacité à mener et diriger notre Conseil général et vous invite chaleureusement à soutenir sa candidature.

Mme la Présidente remercie M. Robin Pillonel pour sa présentation.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire veut prendre la parole ou a une question à formuler ?

Cela ne semble pas être le cas, **Mme la Présidente** passe au vote pour l'élection.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, d'élire Mme Véronique Chavaillaz à la présidence du Conseil général pour la période 2025-2026.

Au nom du Bureau et en ma qualité de Présidente, je félicite **Mme Véronique Chavaillaz** pour son élection et lui souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans cette fonction de Présidente. Je lui passe la parole pour nous adresser quelques mots.

Mme Véronique Chavaillaz, Présidente élue pour la période 2025-2026, adresse ces quelques mots à l'Assemblée :

C'est avec plaisir et aussi avec une grande humilité que j'accepte aujourd'hui la présidence du Conseil général de notre Commune, pour cette dernière année de la législature en cours.

En étant au Bureau en tant que scrutatrice depuis le début, j'étais et je suis toujours aux premières loges pour constater l'envie de tous nos groupes de travailler ensemble, de confronter des idées et de faire des compromis afin de trouver les meilleures solutions.

Je suis également témoin du travail considérable fait par nos élu.es du Conseil communal, ainsi que de celui de tous les acteurs et actrices de l'Administration communale et je les en remercie.

C'est en mettant nos forces et nos idées en commun que nous relevons les défis qui se présentent, et ceci toujours dans le but d'améliorer et de favoriser le développement économique et social de notre Commune.

Chers-es collègues, je vous invite à continuer à œuvrer pour le bien commun dans l'énergie et le respect déjà démontrés.

Je ne fais pas plus long et termine avec cette petite citation « Il faut user de la parole et non en abuser ».

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne séance pour ce soir.

Elle est accueillie par des applaudissements.

Mme la Présidente remercie Mme Véronique Chavaillaz et passe au point 5 de l'ordre du jour.

5 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2025-2026

Après l'élection de la Présidente, vient logiquement la présentation de la candidate à la vice-présidence. Selon le tournoi, il s'agit d'un-e représentant-e du groupe GSO. Pour nous en parler, **Mme la Présidente** cède la parole à **M. François Sprumont**, Chef du groupe GSO, pour la présentation de leur candidate.

Mme Setti Genoud actuelle scrutatrice pour le GSO au Bureau du Conseil général est bien connue de notre communauté mais il se permet un petit rappel.

Mme Setti Genoud est arrivée à Neyruz il y a 29 ans, à l'aube de ses 30 ans.

Elle est mariée, mère de 2 enfants maintenant adultes, et surtout grand-maman de 2 petits-enfants.

Employée de commerce de formation, elle a travaillé plus de 30 ans dans le bureau de géologie Géolina à Fribourg, mais est actuellement sans activité pour raisons de santé. Sans activité ne signifie pas inactive : elle est passionnée de lecture, de musique et de balades en plein air. Elle pratique plusieurs sports tels que la pétanque, le tennis de table, la natation, et bien d'autres.

Cette énergie nourrit également son engagement dans la vie associative et communautaire du village et sa volonté d'échanger cordialement expériences et connaissances avec tout un chacun.

En vrac : elle a fait partie de plusieurs comités, tels ceux du Club en Fauteuil roulant de Fribourg et de la Rincette de Neyruz. Elle a été membre de la Commission scolaire et du Conseil de Paroisse. Elle a été Secrétaire de la Conférence des syndicats de Sarine-Ouest et du Comité de pilotage de la précédente étude de fusion, etc., etc. etc.

Naturellement, elle a été élue au Conseil général. Son engagement se poursuit donc : elle est membre de la Commission de naturalisation, scrutatrice au sein du Bureau et aussi très active au sein de notre groupe.

C'est donc tout à fait sereinement qu'il demande au Conseil général de bien vouloir élire Mme Setti Genoud au poste de Vice-Présidente du Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont pour sa présentation.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire veut prendre la parole ou à une question à formuler ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE	
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, d'élire Mme Setti Genoud à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2025-2026.	

Au nom du Bureau et en ma qualité de Présidente, je vous adresse **Mme Setti Genoud** mes félicitations pour votre élection. Elle est accueillie par des applaudissements.

Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

6 ELECTION D'UN SCRUTATEUR AU SEIN DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2025-2026

À la suite de l'élection de Mme Setti Genoud à la vice-présidence, son poste de scrutatrice est à pourvoir. Le groupe GSO propose de nommer M. Grégoire Perrin

Mme la Présidente passe la parole à **M. François Sprumont**, chef du groupe GSO afin qu'il présente leur candidat.

M. Grégoire Perrin, originaire de La Chaux-de-Fonds (NE), est arrivé à Neyruz en 2011, en provenance de Fribourg. Après ses études en géographie et mathématiques à l'Université de Fribourg, il a également obtenu un Master en économie de la Haute Ecole de gestion Fribourg.

Il est père de 2 garçons de 14 et 17 ans et travaille actuellement, en tant que chef de projet, au sein de l'état-major de l'Office de l'Assurance-Chômage du canton de Berne. Voilà pour la biographie expresse.

Car M. Grégoire Perrin est bien connu à Neyruz par son engagement dans la vie associative :

- En tant qu'entraîneur au sein du mouvement junior du club de football de Sarine-Ouest, pendant plus de 5 ans

- Ou encore, en tant que caissier du mouvement de jeunes des Ecureuils depuis 2018

Bien que récemment élu au Conseil général, M. Perrin n'a que très peu hésité pour se porter candidat au poste de scrutateur, car lorsqu'il s'engage à quelque chose, il ne fait pas dans la demi-mesure : mettre à disposition de tous son expérience, ses compétences et son enthousiasme.

C'est donc une nouvelle fois tout à fait sereinement, qu'il demande au Conseil général de bien vouloir élire M. Grégoire Perrin au poste de scrutateur du Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, d'élire M. Grégoire Perrin au poste de scrutateur au sein du Bureau du Conseil général.

Au nom du Bureau, **Mme la Présidente** félicite **M. Grégoire Perrin** pour son élection en tant que scrutateur. Il est accueilli par des applaudissements.

Mme la Présidente passe au point 7

7 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.

M. le Syndic félicite la nouvelle Présidente du Conseil général Mme Véronique Chavaillaz, la nouvelle Vice-Présidente Mme Setti Genoud ainsi que le nouveau scrutateur M. Grégoire Perrin pour leur élection. Il félicite et remercie également la Présidente sortante Mme Marina Chéron pour son mandat qui va se terminer.

Il passe ensuite aux communications du Conseil communal.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal.

- Postulats :
 - Postulat no 2024/06 – Groupe GSO – Opportunités de fusion : Un rapport a été élaboré à cet effet pour cette séance du Conseil général du 13.5.2025.
 - Postulat no 2023/03 – Groupe AveN – Pour un Aigle Noir modernisé : Un rapport complémentaire a été élaboré à cet effet pour cette séance du Conseil général du 13.5.2025. Une présentation du projet et des variantes possibles est prévue.
- Questions :
 - Néant, tout a déjà été répondu.

- Administration communale, licenciement de l'Administrateur des finances – Informations sur la situation actuelle :

- Le Ministère public a rendu son ordonnance pénale datée du 7.4.2025.
- Un communiqué de presse a été effectué par le Ministère public en date du 9.4.2025 pour informer toutes les parties. Pour rappel, en voici la teneur :

Par ordonnance pénale rendue le 7 avril 2025, le Procureur général a reconnu l'ancien administrateur des finances de la Commune de Neyruz coupable d'avoir détourné un montant de quelque CHF 16'500.00.

Le 23 juillet 2024, le Syndic de la Commune de Neyruz a dénoncé à la Police des malversations découvertes en lien avec la caisse de l'administration communale. Une plainte pénale a été déposée le lendemain.

Les investigations ont révélé que, entre juillet 2023 et juillet 2024, celui qui était alors l'administrateur des finances de la Commune de Neyruz avait prélevé indûment de l'argent dans la caisse communale ainsi que dans l'automate gérant la recharge des cartes pour la déchetterie. Il avait aussi effectué des dépenses personnelles avec la carte de crédit de la Commune. En outre il avait reproduit et falsifié des factures en sa faveur. Enfin il avait réduit les déductions des charges sociales de son salaire. En conclusion, le détournement avait porté sur une somme globale de quelque CHF 16'500.00.

Le condamné a utilisé l'argent ainsi détourné pour payer des poursuites dirigées contre lui, pour vivre et également pour financer ses loisirs. En cours d'enquête, il a intégralement reconnu les faits, il a exprimé ses regrets et présenté ses excuses ; enfin il s'est engagé par déclaration écrite à rembourser l'intégralité des préjudices subis par la Commune de Neyruz.

Reconnu coupable d'abus de confiance qualifiée, d'utilisation frauduleuse d'un ordinateur par métier, de faux dans les titres et de gestion déloyale des intérêts publics, l'ancien administrateur des finances de la Commune de Neyruz a été condamné par ordonnance pénale du 7 avril 2025 à une peine privative de liberté de 180 jours avec sursis pendant 2 ans, ainsi qu'à une amende de CHF 500.00.

L'ordonnance rendue le 7 avril 2025 n'est pas définitive et elle peut encore faire l'objet d'une opposition.

- La justice a donc maintenant rendu son jugement sur cette affaire. C'est sans surprise que le Conseil communal a pris acte de l'ordonnance pénale et des conclusions du Ministère public.
- Un plan de remboursement du préjudice direct de CHF 16'500.00 a d'ores et déjà été convenu avec le coupable.
- Le Conseil communal a analysé une éventuelle suite à donner sur le plan civil pour le montant du préjudice indirect qui s'élève à environ CHF 86'000.00. Une procédure civile devrait être activée pour faire valoir nos prétentions, en mettant en balance les possibilités de récupération de ce préjudice indirect avec les nouveaux coûts à engager par la Commune sur le plan civil. L'incertitude sur la prise en considération du montant total lié au préjudice

indirect et sur la capacité financière du coupable à rembourser une somme à la Commune, nous a fait renoncer à lancer une telle procédure civile.

- Au niveau de la Commune, tout a été mis en place pour que l'Administration communale puisse fonctionner correctement durant cette période difficile et pour éviter des désagréments à notre population. L'employé indélicat, qui a été licencié sur le champ, a maintenant été remplacé et les mesures nécessaires ont été prises pour tourner la page de cette malheureuse affaire.

Après l'immense déception passée, il pense pouvoir dire que la confiance et la sérénité sont retrouvées.

Finalement, il espère pouvoir mettre fin à l'enquête administrative d'ici la fin de cette année, ce qui mettra un terme à ce dossier.

- Conseil communal – réduction du nombre de Conseillers communaux de 9 à 7 dès la prochaine période législative 2026-2031 :
 - Une proposition du Conseil communal a été faite au Conseil général du 13.5.2025 pour une réduction du Conseil communal de 9 à 7 membres. Un message a été établi.
- Commissions communales :
 - A la suite de démissions, plusieurs membres ont été remplacés. Un appel a été lancé en premier auprès des membres du Conseil général puis auprès de la population.
 - Commission d'entraide et intergénérationnelle : M. Benoît Sprumont, membre du Conseil général, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer M. Joachim Friboulet, démissionnaire.
 - Commission 3^E : M. Maxime Oberson, citoyen, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer M. Pacifique Gendre, membre du Conseil général démissionnaire.
 - Commission culture, sports et loisirs CCSL : M. Jean-Daniel Roth, citoyen, s'est proposé et a été nommé par le Conseil communal pour remplacer Mme Francisca Barros Berlendis, démissionnaire.

Nous remercions chaleureusement les démissionnaires pour tout le travail accompli et félicitons les nouveaux membres pour leur nomination en leur souhaitant plein succès dans leur fonction.

- ARS – Révision des statuts, nouvelles tâches et clés de répartition
 - L'Association régionale de la Sarine ARS devra subir une révision de ses statuts au 1.1.2026. Cette modification statutaire sera présentée au Conseil général du mois de décembre 2025. Plusieurs nouvelles tâches devront être analysées pour être reprises par l'ARS afin de répondre à de nouvelles bases légales.

Les tâches analysées sont notamment : le tourisme, les transports urbains, la gestion des Park and Ride, le plan directeur régional de la Sarine PDR, les plans d'agglomération PA, la gestion des zones d'activités ZACT. Il pourrait encore y en avoir d'autres à l'avenir.

Notre Préfète, Mme Lise-Marie Graden, a mis sur pied de nombreux groupes de travail intercommunaux pour trouver des solutions aux nouvelles tâches et pour se mettre en conformité avec diverses bases légales.

Ces groupes de travail fournissent une analyse de chaque tâche et explorent des pistes de clés financières spécifiques par tâches.

L'Assemblée des déléguées de l'ARS devra approuver ces nouveaux statuts qui seront ensuite présentés aux Assemblées communales et aux Conseils généraux de toutes les Communes de la Sarine d'ici la fin de l'année 2025.

Des séances d'informations sur ces statuts seront fixées pour la population et pour les membres des Conseils généraux.

Pour les membres des Conseils généraux, vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates des 5.11.2025 et 6.11.2025 à 19h.30. De plus amples informations sur le lieu et les modalités d'organisation de ces séances suivront de la part de l'ARS et du Conseil communal.

- Banque Raiffeisen à Neyruz :
 - A la Suite d'une rencontre le 23.12.2024 avec le Syndic, le Président et le Directeur de la banque ont informé la Commune que le projet d'implantation de la banque Raiffeisen à Neyruz est gelé. La situation de la banque a changé et ce projet n'est plus d'actualité pour l'instant pour la Raiffeisen. En revanche, le bancomat devrait subsister dans notre Commune mais peut-être à un nouvel endroit plus sécurisé.
- Périmètre scolaire – Etat d'avancement des travaux :
 - Composition de la ComPro, pour rappel :
 - Représentants du Conseil général : Mme Marina Chéron (AdN) et M. Maurice Vionnet (ecAS)
 - Notre responsable technique communal, M. Arnaud Guélat, fait également partie de la ComPro
 - La ComPro a eu plusieurs séances avec les architectes STOA et les utilisateurs. Le projet avance selon le planning défini et des nouvelles régulières vous seront données lorsque l'on connaîtra plus de détails sur le crédit de réalisation qui vous sera présenté en principe le 10 février 2026.
- Etat des effectifs scolaires au 13.5.2025 (date d'annonce définitive au canton = 15.5.2025). Sur demande de M. Philippe Dobler, Chef de Groupe de l'ecAS, nous avons élaboré un slide pour vous montrer l'état des effectifs scolaires actuels. Pour la présentation **M. le Syndic** passe la parole à **M. Bernard Kolly**.

Effectifs scolaires

Effectifs actuels 2025		Seuil pour ouverture classes
Enfantines (1H-2H)	80 élèves légaux	89 élèves légaux
Primaire (3H-8H)	227 élèves légaux	233 élèves légaux
Total	307 élèves légaux	

Effectifs au 12 mai 2025 pour rentrée scolaire 2025/2026		Seuil pour ouverture classes
Enfantines (1H-2H)	82 élèves légaux	89 élèves légaux
Primaire (3H-8H)	235 élèves légaux	233 élèves légaux
Total	317 élèves légaux	

Le nombre exact sera connu le 15 mai 2025 dès 19h00.
 Les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) = plus 2 élèves dans une classe. Exemple 1 élève qui bénéficie des mesures MAR compte comme 3 élèves, (1+2).

Effectifs scolaires

1H-2H

3H-8H

Art. 44 Effectifs des classes (art. 26 et 27 LS) – Ecole primaire
 a) Effectifs des 1H et 2H

¹ Les élèves en 1H et 2H sont regroupés dans une même classe.

² Le nombre de classes de chaque cercle scolaire ou établissement au sens de l'article 50 al. 3 de la loi scolaire est déterminé comme il suit:

Nombre d'élèves	Nombre de classes
de 12 à 23 élèves	1 classe
de 24 à 46 élèves	2 classes
de 47 à 67 élèves	3 classes
de 68 à 88 élèves	4 classes
de 89 à 109 élèves	5 classes
de 110 à 130 élèves	6 classes
de 131 à 151 élèves	7 classes
de 152 à 172 élèves	8 classes
de 173 à 193 élèves	9 classes
de 194 à 214 élèves	10 classes
...	

Nombre d'élèves	Nombre de classes
de 66 à 86 élèves	4 classes
de 87 à 107 élèves	5 classes
de 108 à 128 élèves	6 classes
de 129 à 149 élèves	7 classes
de 150 à 170 élèves	8 classes
de 171 à 191 élèves	9 classes
de 192 à 212 élèves	10 classes
de 213 à 233 élèves	11 classes
de 234 à 254 élèves	12 classes
de 255 à 275 élèves	13 classes
de 276 à 296 élèves	14 classes
de 297 à 317 élèves	15 classes
de 318 à 338 élèves	16 classes

Effectifs scolaires

La prise en compte de ces différents éléments permet de traduire les effectifs d'enfants en effectifs d'élèves physiques par application du taux de scolarisation primaire, puis en effectifs d'élèves légaux par application du taux d'intégration et ainsi obtenir les chiffres présentés ci-contre. Il apparaît que la commune devra à long terme scolariser plus de 400 élèves légaux soit environ 110 élèves de plus que la situation 2020 (+39% en 20 ans).

Tableau 4 Evolution pressentie des effectifs primaires d'enfants, d'élèves physiques et d'élèves légaux de Neyruz.

Primaire	2020	2025	2030	2035	2040
Enfants	283	348	368	385	391
		+23.7%	+5.7%	+4.5%	+1.6%
Elèves physiques	281	346	365	381	390
		+23.7%	+5.4%	+4.5%	+2.4%
Elèves légaux	290	356	376	392	402
		+22.9%	+5.4%	+4.5%	+2.4%

La conversion du nombre d'élèves en nombre de classes s'appuie sur les articles 44 (pour les 1H et 2H) et 45 (pour les 3H à 8H) du RLS respectivement, tenant compte du nombre d'élèves légaux. Le tableau ci-contre présente le nombre de classes nécessaires aux différents horizons.

Tableau 5 Evolution pressentie des besoins en classes de Neyruz.

	2020	2025	2030	2035	2040
1H-2H	4	5	5	5	5
		+1	+0	+0	+0
3H-8H	11	13	14	14	15
		+2	+1	+0	+1

Ces chiffres impliquent un besoin d'infrastructures scolaires qui atteint un total de 19 classes en 2030 puis 20 classes nécessaires en 2040 pour tous les degrés primaires confondus. Si l'on compare ces besoins futurs au nombre de classes ouvertes actuellement (année scolaire 2021-22) à savoir 4 pour les 1H-2H, cela implique toutes choses égales par ailleurs un besoin supplémentaire de 1 classe dès l'horizon 2025, besoin qui reste stable jusqu'en 2040. Pour les 3H-8H, avec 11 classes ouvertes en 2021-22, la commune devrait ainsi ouvrir 2 classes supplémentaires à 2025, 1 autre en 2030 puis 1 en 2040 afin d'être à même d'accueillir les élèves projetés.

L'étude Microgis avait, en 2020, pris en compte les constructions de plusieurs bâtiments à la rte d'Onnens et du Clédard.

M. Bernard Kolly demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic poursuit donc avec la lecture des communications du Conseil communal

- PAL – Etat d'avancement du dossier :
 - En ce qui concerne la phase I du PAL, soit l'adaptation du dossier d'enquête aux conditions d'approbation, les Autorités communales procéderont d'ici à la fin du printemps à la « levée » des oppositions résiduelles, soit transmettre avec avis formel des Autorités communales à l'attention de la DIME, la position de la Commune au sujet des oppositions pour lesquelles les opposants souhaitent maintenir leur position pour donner suite aux séances de conciliation organisées en novembre et décembre 2024.

Pour ceci, un gros travail de rédaction des arguments et des explications de la Commune a été réalisé en ce début d'année 2025, le tout consolidé avec nos mandataires (bureau d'urbanistes et avocat-conseil).

Une enquête publique complémentaire, portant sur quelques corrections et modifications acceptées par la Commune lors des séances de conciliation, aura lieu dès que possible. Seuls les éléments modifiés demeureront opposables aux tiers lors de cette enquête complémentaire.

Une fois les oppositions résiduelles levées, ainsi que l'enquête complémentaire achevée, l'entier de ce dossier « phase I » aura été traité selon ce qui incombe formellement à la Commune (rappel : dossier déposé en 2017 et retourné par les services de l'Etat pour traitement par les soins de la Commune le 24 août 2022).

C'est ensuite qu'il incombera à nouveau aux seuls services de l'Etat de se prononcer sur tout ce que la Commune aura apporté et répondu aux plus de 20 exigences d'adaptations qui figuraient dans les documents d'approbation partielle d'août 2022.

Ensuite, nous aurons loisir d'apprécier si nos gigantesques travaux, collectivement très engagés pour ce dossier extrêmement complexe, auront été acceptés par l'Autorité supérieure.

- Phase II, soit enquête complémentaire relative aux objectifs RCU des secteurs soumis au PAD d'Onnens-Sud/Onnens-Nord :

Les opposants et émetteurs de remarques ont été reçus le 7.5.2025 en séances de conciliation par la délégation PAL du Conseil communal et les mandataires communaux.

La procédure suit donc son cours, de manière parfaitement identique à ce qui a été jusqu'ici mené pour la phase I.

- En finalité, le Conseil communal poursuit le traitement des phase I et II du dossier PAL de manière disjointe, tel que cela nous avait été demandé et recommandé par la DIME/SeCA.
- Toutes ces longues démarches et ces oppositions au PAL ont des conséquences négatives sur les divers projets communaux, notamment à la route d'Onnens, au Clédard, au Sécheron et à la ZACT de la Villeyre. Il y a beaucoup de blocages et ceux-ci ralentissent le développement de plusieurs zones, la valorisation de plusieurs parcelles de la Commune et le versement de rentrées d'argent non négligeables pour la caisse communale.

Avec grand regret, nous avons accusé réception le 2.3.2025 dernier du retrait du projet de cabinet médical sur le futur site du Clédard. En effet, les 4 généralistes qui prévoyaient s'installer dans un bâtiment prévu front route se retirent de ce magnifique projet pour Neyruz, compte tenu des trop longs délais liés aux traitements du dossier et des oppositions au PAL. Nous étions en concurrence avec une autre Commune et le sort est donc jeté pour Neyruz. Je me permets de vous faire lecture d'une partie du message reçu de leur part.

« Comme vous l'aviez sans doute déjà compris lors de nos dernières entrevues, le délai estimé jusqu'à l'investissement des locaux est simplement trop long pour nous. À ce stade, il nous semblerait déloyal de prétendre le contraire. N'eût été ce délai, le projet aurait définitivement eu tout pour nous plaire, et nous tenons à vous remercier pour votre diligence et vos efforts dans sa planification. Nous avons également beaucoup apprécié votre franchise durant les multiples échanges, et ne manquerons pas de vous recommander comme partenaires de choix à d'éventuels collègues en quête d'installation. »

Évidemment, nous nous sommes empressés de leur communiquer notre regret pour leur décision que nous comprenons néanmoins. Nous leur avons souhaité plein succès pour leur installation dans un cabinet médical de groupe et beaucoup de réussite pour leur magnifique projet.

Concernant le projet communal sur les parcelles communales du site du Clédard, nous allons donc analyser de nouvelles opportunités pour l'installation d'un cabinet médical ou d'espaces thérapeutiques à cet endroit. En plus du cabinet médical de groupe, plusieurs logements Senior+ étaient également prévus dans le projet initial au Clédard. De plus, la résidence St-Martin et le Réseau de Santé Sarine RSS ont finalement aussi renoncé à s'installer à cet endroit. Pour la résidence St-Martin, la surface était trop restreinte et pour le RSS, leur politique a changé et le RSS s'installera dans les futures casernes de pompiers prévues.

Malgré les difficultés, sans perdre courage, nous allons donc remettre l'ouvrage sur le métier et analyser au mieux toutes les possibilités pour valoriser les parcelles communales à cet endroit, au secteur du Clédard, pour construire des logements Seniors+, pour attirer des médecins ou des thérapeutes dans ce secteur idéalement placé, sans prêter le voisinage, dans une recherche de compromis qui doit satisfaire toutes les parties, avec à l'esprit l'intérêt public prépondérant, mais sans brader ces terrains communaux qui devraient rapporter une manne financière importante dans la caisse communale. Plusieurs démarches sont en cours depuis plusieurs mois, avec l'aide d'un BAMO (bureau assistance maître d'ouvrage), d'un notaire et d'un géomètre, pour analyser des possibilités de vente de terrain et de droit de superficie de ces parcelles communales au Clédard. Comme indiqué préalablement, nous allons donc poursuivre nos démarches dans l'intérêt commun et sans brûler les étapes.

Pour les autres secteurs, notamment Rte d'Onnens Nord, Rte d'Onnens Sud, Sécheron et ZACT La Villeyre, nous allons également poursuivre nos démarches en vue de trouver des solutions favorables et acceptables pour toutes les parties prenantes et concernées.

Adviennne que pourra... Affaire à suivre donc.

- Travaux sur la route cantonale :
 - Les travaux sur la séquence 3 sont à nouveau reportés, en principe à la fin de l'année 2025. En effet, le SPC nous a informé par courrier que ce dossier a pris du retard et que le Grand Conseil doit finalement se déterminer sur le crédit cantonal. De plus, un recours retarde la procédure.

En outre, en date du 27.02.2025, le SPC a adressé un courrier à tous les propriétaires touchés par une mesure constructive dans la procédure de mise à l'enquête de 2016. La procédure de la mise à l'enquête « Neyruz, assainissement selon OPB » du 3.6.2016 pour l'aménagement des parois antibruit n'a pas abouti et est donc annulée. Les évolutions récentes en matière de protection contre le bruit ont conduit à une mise à jour de l'étude d'assainissement du bruit routier sur la traversée de la Commune de Neyruz. Sur cette base, de nouvelles mesures de protection sont envisagées. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), compétente pour ordonner ces mesures, a publié son projet de décision dans la Feuille officielle du 28.02.2025. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, certaines parois antibruit prévues en 2016 sur diverses parcelles ne sont plus toutes nécessaires pour assurer le respect des valeurs limites d'immission. Pour rappel, selon le droit fédéral, les mesures d'assainissement doivent être prises en priorité à la source, notamment par l'utilisation d'un revêtement phono-absorbant et/ou par une limitation de la vitesse. Ce n'est que si ces mesures s'avèrent insuffisantes qu'une intervention sur le chemin de propagation ou sur les bâtiments, telle qu'une paroi antibruit, devient nécessaire.

- Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :

Ces projets sont toujours en cours d'analyse avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD.

- Passerelle intercommunale Neyruz-Hauterive – Etat de la situation :

- Après de nombreuses procédures administratives cantonales, les travaux sont enfin en cours et échelonnés depuis mi-mars dernier. La livraison de l'ouvrage aux maîtres d'œuvre (Communes d'Hauterive et de Neyruz), et simultanément l'ouverture au public permettant ainsi le franchissement de la Glâne, est prévue pour la fin mai 2025.

Diverses finitions d'environnement ainsi que la création d'un nouveau et grand circuit pédestre intercommunal autour de la Glâne et de diverses infrastructures communales disponibles en pleine nature auront lieu d'ici à l'automne 2025.

En temps voulu, les Autorités communales d'Hauterive et de Neyruz regarderont pour la mise sur pied d'un petit évènement d'inauguration à une date encore à fixer.

- Déplacement de la déchetterie de la Route du Moulin à La Carrida – Etat de la situation :

Le déplacement temporaire de la déchetterie à La Carrida étant dû aux travaux d'exécution de l'Assainissement Ouest, cet emplacement provisoire suit le même rythme imposé par ces travaux qui ont pris du retard vu la complexité de ce chantier entravé par divers blocages. Cependant, l'achèvement s'approche et la déchetterie communale devrait retrouver son emplacement initial dans quelques semaines, soit d'ici la fin du 2^{ème} trimestre de l'année 2025.

- Maison du P'tit Bonheur :

- Les travaux vont bon train et le chantier se déroule sans problème majeur à signaler et selon le planning défini.

- Canapé forestier – Etat de la situation :

- Comme vous le savez, nous discutons depuis plusieurs années de la nécessité de sécuriser le chemin piétonnier menant au canapé forestier au lieu-dit « Les Allys ».

Malheureusement, les démarches administratives et les procédures sont longues et difficiles et nous ne pouvons plus attendre davantage pour améliorer cette situation.

Le Conseil communal a rencontré les différents utilisateurs de ce canapé forestier et leur a expliqué la situation.

D'autres cheminements pour atteindre ce canapé des « Allys » ont été analysés, malheureusement sans succès.

C'est pourquoi le Conseil communal a pris la décision de déplacer le canapé forestier actuel des « Allys » vers un nouvel emplacement au lieu-dit « Les Simon ».

Cette décision repose sur plusieurs facteurs essentiels, notamment la sécurité, l'accessibilité et la préservation de l'environnement forestier.

L'emplacement actuel du canapé, jugé idéal il y a plus de 20 ans, ne répond malheureusement plus aux exigences d'accès et de sécurité actuelles. L'évolution du trafic, l'augmentation du gabarit des véhicules, l'utilisation accrue de la Route d'Onnens comme itinéraire de délestage et les attentes légitimes des différents acteurs ont conduit le Conseil communal à constater

que ce lieu n'est plus adapté. Face à ces changements, une adaptation s'impose pour garantir la sécurité et le confort des utilisateurs.

Le cheminement entre l'école et le canapé actuel présente d'importantes contraintes en matière de sécurisation, dont le coût serait considérable. Afin de garantir un accès plus sûr et plus simple, un nouvel emplacement a été identifié en collaboration avec le Service des forêts et de la nature. Ce service, qui possède l'expertise nécessaire pour recommander des lieux propices, nous a délivré une autorisation d'exploitation pour un canapé au lieu-dit « Les Simon », reconnaissant ainsi les impacts potentiels d'un canapé forestier sur la faune, la flore et la structure du sol.

De plus, l'aménagement du nouvel emplacement sera réalisé en coordination avec le personnel des forêts, le personnel communal ainsi que les futurs utilisateurs, afin d'assurer une installation sécurisée et adaptée aux besoins de chacun.

En parallèle, l'emplacement actuel du canapé devra être progressivement réintégré dans son milieu naturel, avec la possibilité d'une plantation complémentaire si nécessaire.

L'utilisation de l'ancien canapé restera possible jusqu'à ce que le nouveau soit pleinement opérationnel.

Enfin, le Conseil communal tient à réaffirmer son engagement en faveur du maintien d'un canapé forestier dans la Commune.

Toutefois, cette volonté doit aussi être mise en balance avec les impératifs budgétaires liés à la sécurisation du trajet d'accès.

La solution retenue nous semble ainsi répondre de manière équilibrée aux différentes exigences de sécurité, de respect de l'environnement et d'accessibilité pour les usagers.

- **Neyergie**

Le chantier de la nouvelle centrale de chauffe a démarré et devrait s'achever en automne 2025. L'installation de la pompe à chaleur devrait se terminer en juin ou juillet. Le silo à copeaux sera creusé durant les vacances d'été. A cet effet, quelques places de parc situées au complexe communal, en face de la voirie, seront temporairement occupées par les travaux.

- **Règlement sur le personnel communal**

- Comme prévu, ce règlement a été transmis aux différents groupes politiques du Conseil général en amont de cette séance pour remarques préalables avant d'être soumis pour votation.
- Un message a été élaboré et un point est prévu lors de ce Conseil général du 13.5.2025.

- **Règlement sur les structures d'accueil extrascolaire :**

- Dossier toujours en travail.

Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** remercie le Conseil général pour son attention.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour les communications du Conseil communal et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir.

Mme Maria Tenze Dafflon, Groupe AdN

Son intervention concerne des appels d'usagers du canapé forestier. Ils s'inquiètent du fait que la solution ne soit pas adaptée à leurs besoins d'usage régulier. Est-il possible de revenir sur la décision ou de la revoir à ce stade ?

Pour la réponse **M. le Syndic** passe la parole à **M. Axel de Montmollin**, responsable du projet qui a eu les différents contacts avec le Service de forêts et qui sera mieux à même de répondre.

M. Axel de Montmollin répond qu'effectivement, il s'agit d'une décision politique qui a été prise dans le but de déplacer légalement ce canapé. Actuellement, le cheminement pour y accéder est très dangereux. Pour s'en rendre compte, une classe a été accompagnée sur place, et il y a presque eu un accident. C'est assez paradoxal, car les maîtresses ne souhaitent pas le déplacer, elles adorent cet endroit, mais trouvent le chemin pour y accéder très peu sécurisé.

Par ailleurs, un autre problème est à prendre en compte : ce canapé, au fil des années depuis son installation, a pris beaucoup d'ampleur. En effet, dans les communes environnantes, ces espaces font environ 300 m², tandis qu'à Neyruz, il s'étend sur près de 3000 m². Le Service des forêts a notamment souligné cette importance en mettant l'accent sur cette ampleur.

Il faut rappeler qu'en 25 ans, beaucoup de choses ont changé : le trafic, la grandeur des véhicules, ainsi que le nombre de groupes et d'associations qui utilisent le canapé.

Le Conseil communal a donc décidé de le déplacer. Il dispose désormais de toutes les autorisations nécessaires pour le faire, et pour aménager une infrastructure sécurisée pour les occupant.e.s. C'est le rôle des autorités de prendre ce type de décisions, même si elles ne font pas l'unanimité.

Finalement, il faut accepter ce changement et il appartiendra aux enfants et aux utilisateurs-trices de l'approprier.

Mme la Présidente demande à **Mme Maria Tenze Dafflon** si elle est satisfaite de la réponse. Elle l'est.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8 MESSAGE N° 2025/72 – RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL A LA SUITE DU POSTULAT NO 2023/03 DU GROUPE AVEN « POUR UN AIGLE NOIR MODERNISE »

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**, Conseillère communale pour la présentation de ce message.

Pour la présentation de son message **Mme Maryline Dafflon** donne lecture, commente et explique différents slides.

Historique

- Octobre 2022 : Etude de faisabilité finalisée, 3 variantes définies (**mini, midi et maxi**)
- Mai 2023 : **Postulat** Avenir Neyruz « Pour un Aigle Noir modernisé»
- Printemps - été 2023 : Clarification du cahier des charges de la **variante MINI (Etape 1)**, sur la base d'une expertise d'un cuisiniste, afin de définir les interventions minimales nécessaires pour la mise aux normes et **première approche des coûts des travaux estimés à CHF 1.3 mio**
- Décembre 2023 : crédit d'étude de **CHF 60'000** octroyé par le CG pour étude globale développée en 2024 – 2025 :
 - **Finaliser l'Etape 1**, avec le sous-sol et les mises aux normes ainsi qu'avec la prise en compte des besoins des utilisateurs.trices (tenanciers, sociétés locales, commissions, etc).
 - Elaborer un **avant-projet pour l'Etape 2**, portant sur les niveaux supérieurs du bâtiment et l'enveloppe thermique du bâtiment.

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Résultats de l'étude



Les coûts de l'étape 1 (sous-sol et rez-de-chaussée) étaient plus importants que prévus.

- L'étape 1 nécessite une **transformation quasiment totale du rez-de-chaussée et du sous-sol** ;
- un **assainissement d'une grande partie des installations techniques** du bâtiment (**chauffage, ventilation, sanitaire, électricité**) ;
- la mise aux normes du bâtiment concernant les questions de **sécurité incendie** (cloisonnements et portes coupe-feu, sorties de secours, hotte de la cuisine, etc.)

Cuisine : non conformités relevées dans l'expertise

- **Cuisine sous-dimensionnée** : zones de travail pas suffisamment distinctes et séparées physiquement, lave-main séparé manquant, revêtement de sol non conforme, manque de grille de sol nécessaire au nettoyage de la cuisine
- Absence d'une **hotte de cuisine** avec système d'extraction de fumée
- **Organisation de la laverie** : séparation des flux sale/propre
- **Manque espace de réception des marchandises**, avec un plan de travail avec bassin, et lave-main
- Organisation et accès, au sous-sol, à la **déchetterie**
- Equipement en **chambres frigorifiques et congélation** et mode de stockage
- **Local de nettoyage** sous-dimensionné
- Le **bar de la grande salle n'est pas équipé** d'un point d'eau en cas de vente de petites restaurations ou autres préparations de mets.

Toutes les études menées et leurs devis

- **Etape 1**: Modernisation du sous-sol et du rez-de-chaussée, mise aux normes et installation d'un restaurant provisoire pendant les travaux : **CHF 5,4 mio**, +/- 10%, TVA incluse.

A long-terme :

- **Etape 2** : Assainissement global et développement des surfaces administratives : **CHF 6,4 mio**, +/- 20%, TVA incluse

Alternative étudiée :

- **Version minimale** : mise aux normes obligatoire (sécurité des personnes en cas d'incendie) : **CHF 1 mio**, +/- 25%, TVA incluse (sans la mise aux normes des systèmes frigorifiques)

	Avantages	Inconvénients
Variante minimale (CHF 1 mio)	- Mises aux normes provisoires du bâtiment - Maintien en exploitation durant les travaux - Coûts étalés sur les années	- Certains investissements ne peuvent pas être repris dans l'étape 1 (cloisonnements et portes coupes-feu) - D'autres investissements à prévoir (frigos en 2030, etc) - Maintien de l'aspect actuel du restaurant - Étape intermédiaire en attente d'une rénovation complète
Etape 1 (CHF 5,4 mio)	- Restaurant et cuisine entièrement rénovés pour une nouvelle durée de vie (25-30 ans) - Attractivité du restaurant - Besoins des sociétés pris en compte - Une seule étape de travaux - Mises aux normes réalisées en une seule étape	- Mise en place d'un restaurant provisoire - Coût de l'investissement

Total des coûts et dépassement de crédit

Septembre 2023 : mandat adjugé au Bureau d'architecture Page pour débiter l'étape 1 suite au postulat d'Avenir Neyruz : **CHF 25'000**

→ Oubli de l'avoir reporté au budget 2024

Décembre 2023 : Crédit voté par le CG de CHF **60'000**

2024-2025 : Dépassement du mandat (honoraires Page et spécialistes): **CHF 48'000**

→ Contenu au slide suivant

Total des coûts et dépassement de crédit

Dépassement du mandat (honoraires Page et spécialistes): CHF 48'000

- **élargissement du périmètre d'étude** (rénovation complète du rez et du sous-sol, intégration de l'administration communale)
- **augmentation de la complexité des travaux** (dont la mise aux normes de la cuisine suite à la visite du SAAV d'octobre 2024)
- besoin de **finaliser toutes les études** pour avoir une vue d'ensemble
- **mandat complémentaire à l'architecte et aux spécialistes** (cuisiniste, électricité, CVS), lié à l'augmentation de la complexité des travaux
- intégration des **besoins des sociétés**, quand nécessaires et justifiés
- étude supplémentaire pour une **cuisine provisoire** durant les travaux
- étude supplémentaire pour une **variante minimale** pour la mise aux normes (sécurité des personnes en cas d'incendie)

Position du Conseil communal

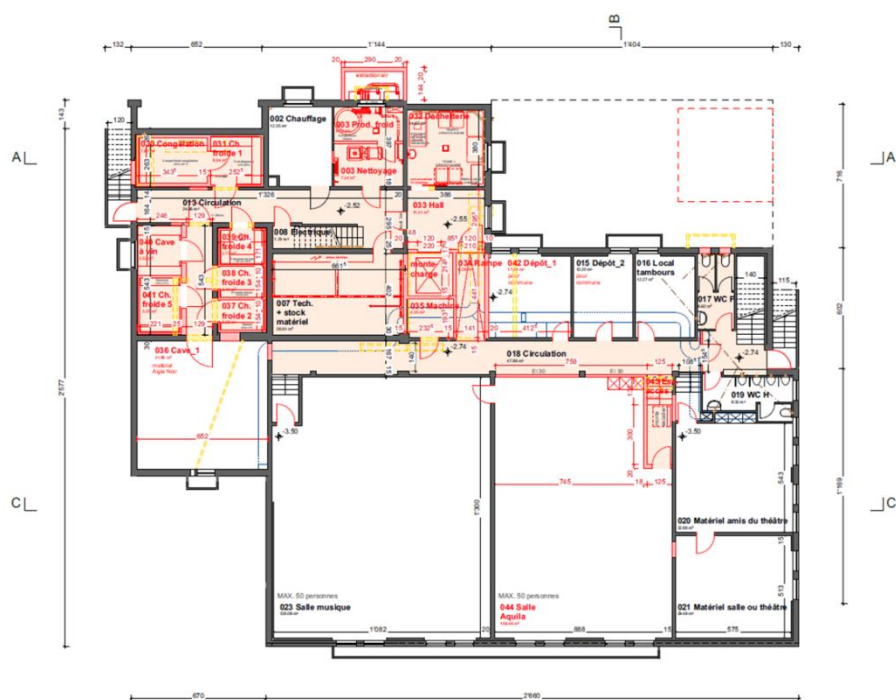
- Attente des premières estimations financières du projet de l'agrandissement et assainissement du périmètre scolaire
- Suite de quoi, le Conseil communal présentera une proposition concrète au Conseil général
- Priorité : la sécurité des utilisateurs et utilisatrices du bâtiment de l'Aigle Noir

Elle présente et commente les plans des potentielles étapes 1 et 2.



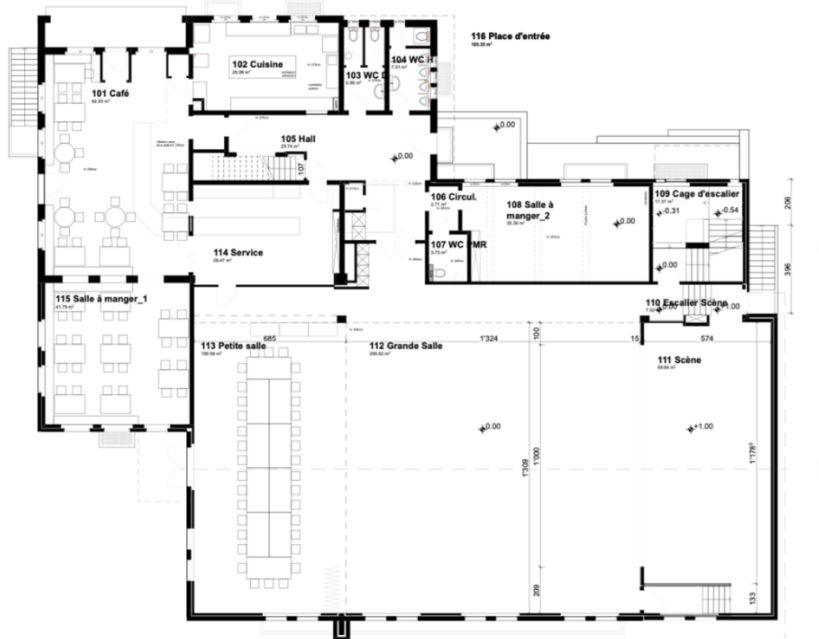
Existant
 Nouveau
 Démolition

Etape 1
 Plan du sous-sol



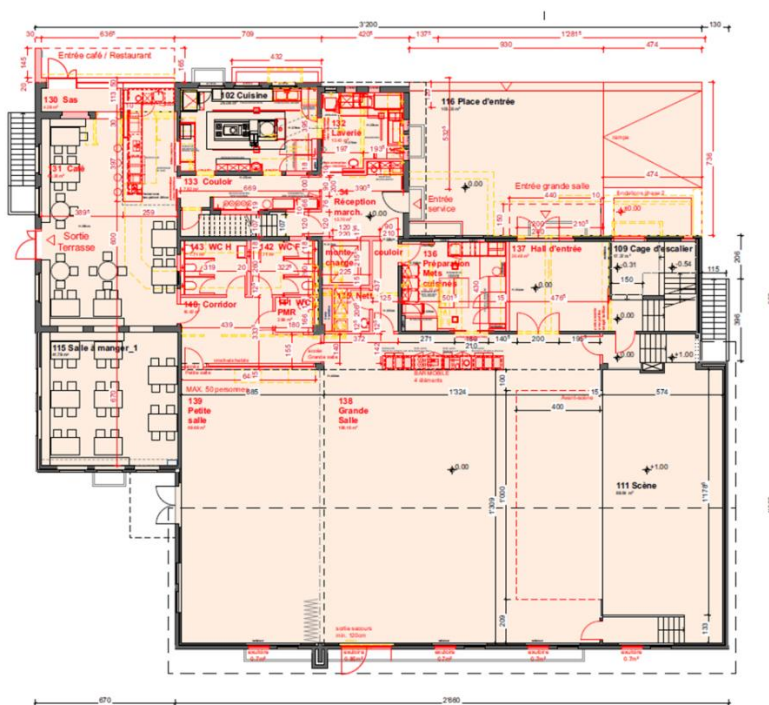
Etat actuel

Plan du rez-de-chaussée

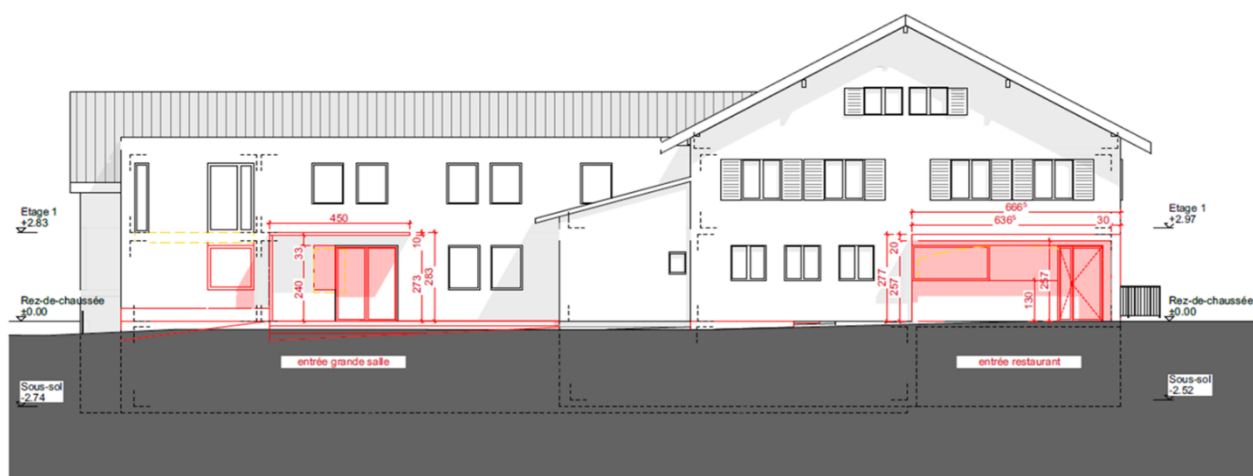
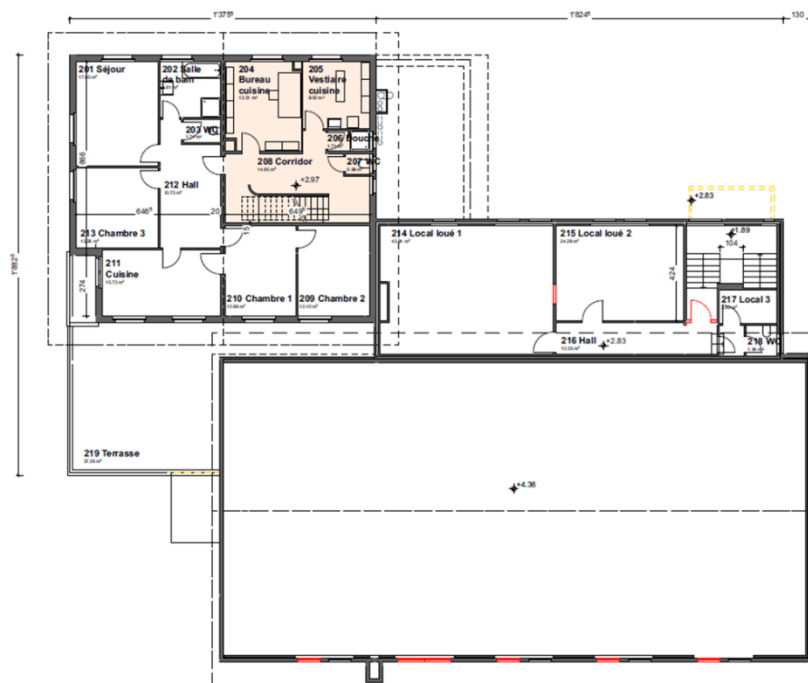


Etape 1

Plan du rez-de-chaussée



Etape 1
Plan du 1er étage



Etape 1
Façade nord

Projet ETAPE 1



Vue actuelle, du Nord

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Projet ETAPE 1



Vue de l'étape 1, du Nord

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Projet ETAPE 1



Vue actuelle, du Sud

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

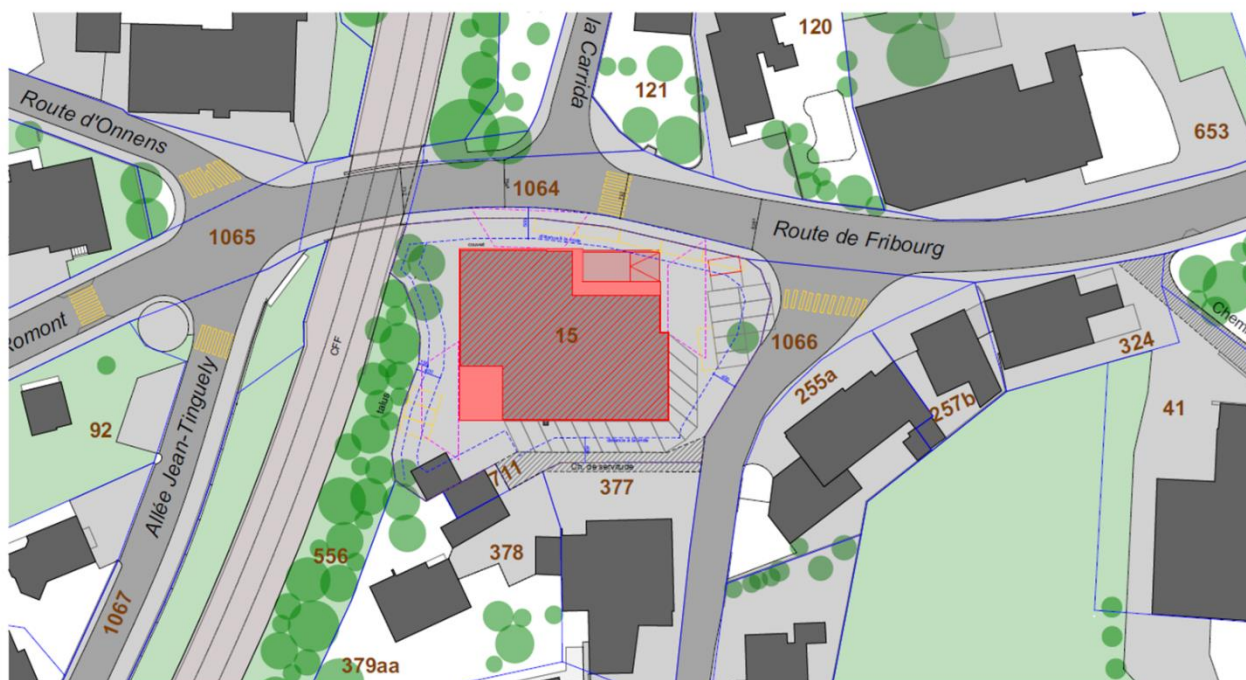
Projet ETAPE 1



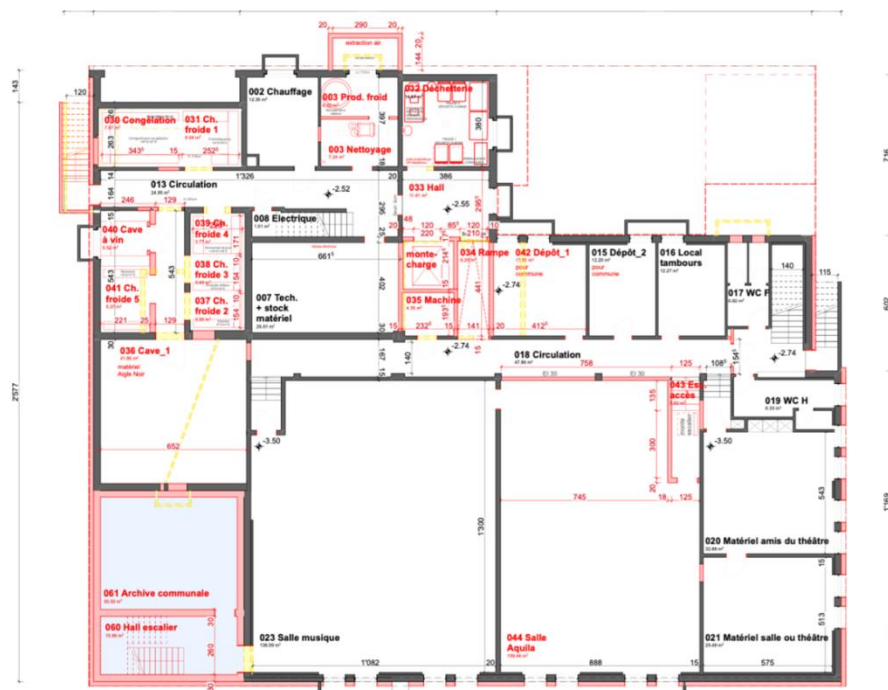
Vue étape 1, du Sud

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

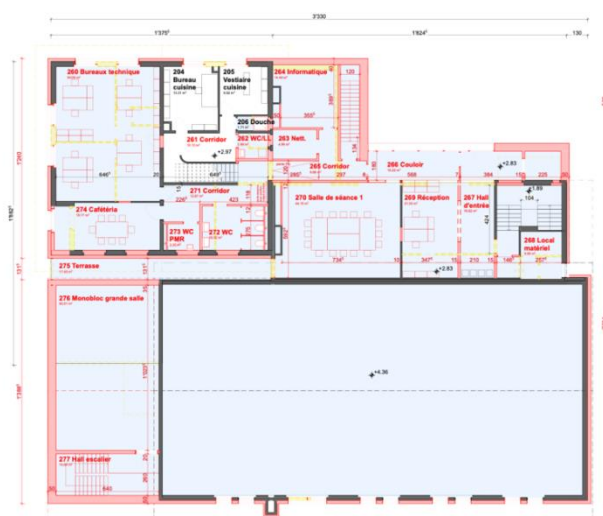
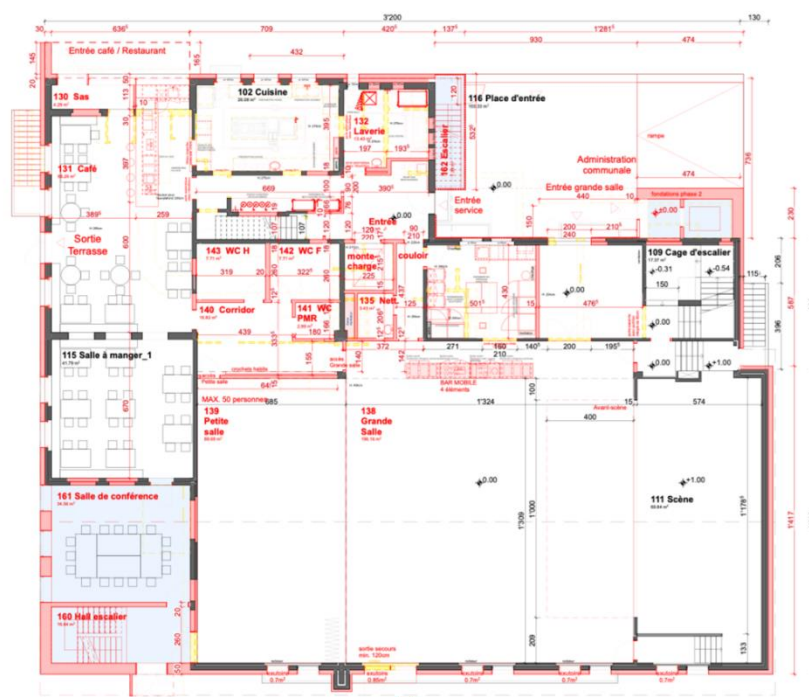
Elle passe à l'étape 2



Etape 2
 Plan du sous-sol

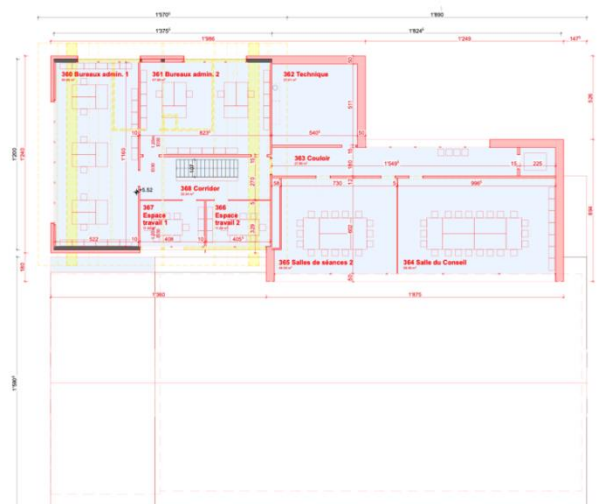


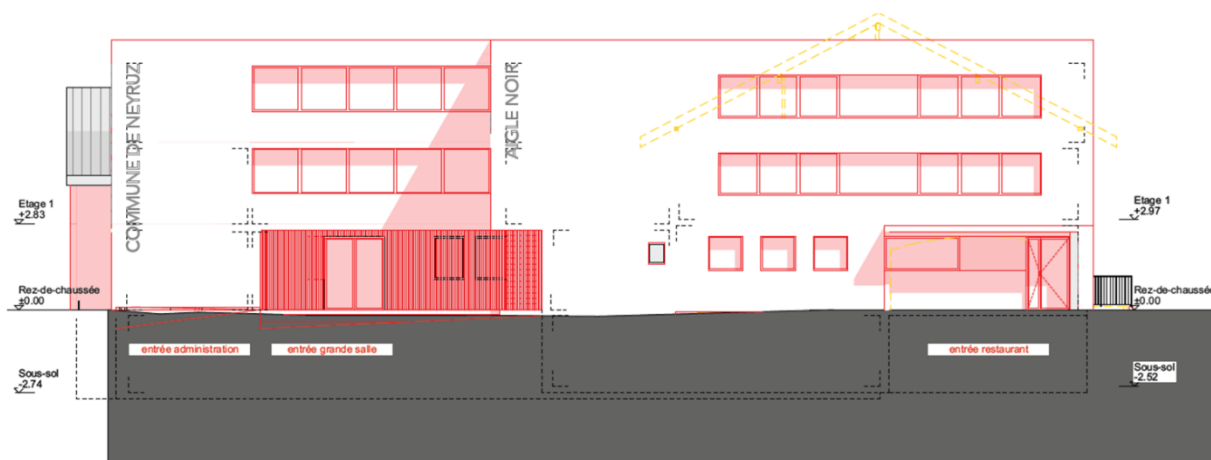
Etape 2
Plan du rez-de-chaussée



Etape 2
Plan du 1er étage

Etape 2
Plan du 2ème étage

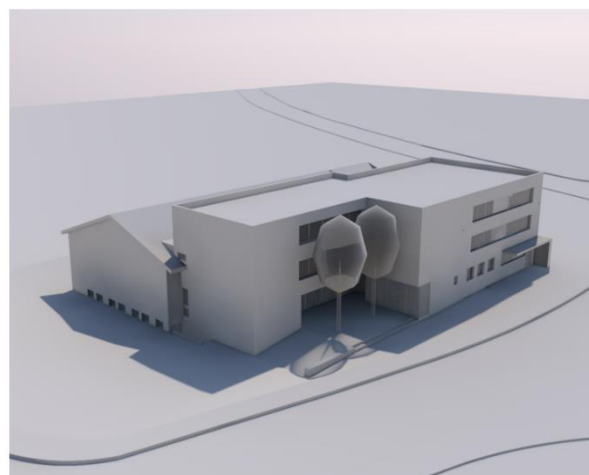




Etape 2

 Façade nord

Projet ETAPE 2



Vue du Nord (état actuel / étape 2)

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

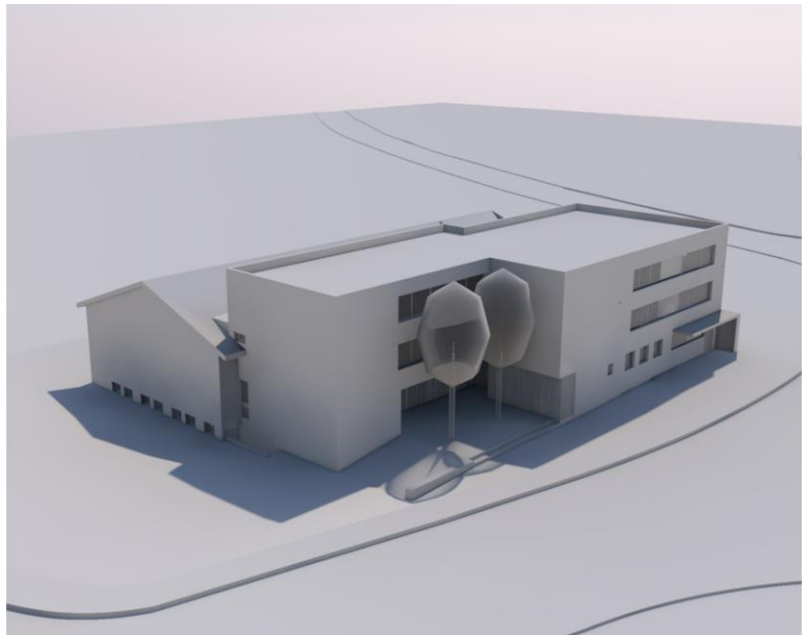
Projet ETAPE 2



Vue actuelle, du Nord

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Projet ETAPE 2



Vue de l'étape 2, du Nord

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Projet ETAPE 2



Vue du Sud (état actuel / étape 2)

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

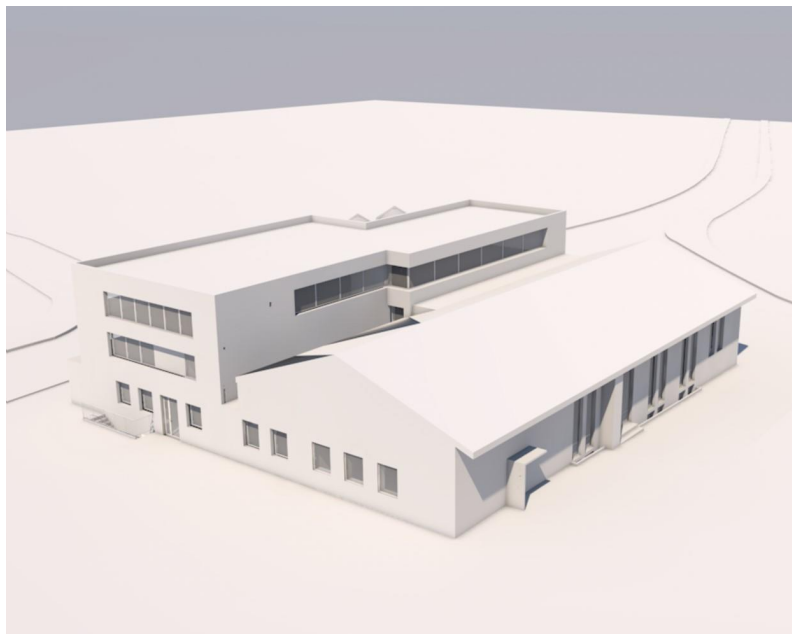
Projet ETAPE 2



Vue actuelle, du Sud

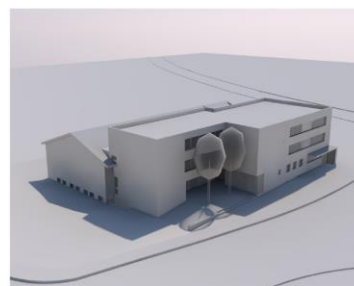
Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Projet ETAPE 2



Vue étape 2, du Sud

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir



Etat existant

Commune de Neyruz - Restaurant de l'Aigle Noir

Etape 1

Etape 2

Mme la Présidente remercie Mme Maryline Dafflon pour la présentation du message et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Mme la Présidente passe la parole à **M. François Sprumont**, membre de la Commission financière.

Intervention de la commission

Message

Bien que le rapport présenté ne constitue pas une demande de crédit, ne nécessite pas de préavis et ne fera pas l'objet d'une votation durant cette séance, la Commission financière souhaite exprimer sa stupéfaction et son mécontentement sur la manière cavalière dont le Conseil communal a traité le dépassement du crédit d'étude sur l'Aigle Noir, passant de CHF 60'000.00 à CHF 133'000.00 soit une augmentation de CHF 73'000.00 (+122%), montant déjà dépensé ! et pour lequel nous avons ce soir quelques explications.

Dès que le dépassement s'est révélé inévitable et avant que l'argent ne soit utilisé, la Commission financière aurait dû être informée et une demande de crédit supplémentaire faite dès que possible auprès du Conseil général.

Bien que plusieurs échanges entre le Conseil communal et la Commission financière ont eu lieu, ce n'est qu'à la lecture du rapport présenté ce soir, que la Commission financière a appris indirectement ce dépassement. Cela est inadmissible. D'autant plus que le crédit d'étude sur l'Aigle Noir n'est ni une dépense liée, ni une dépense dont l'ajournement entraînerait des conséquences néfastes pour la Commune.

En l'état, ces 73'000 CHF ne font que grever d'autant les comptes 2025, dont les budgets prévoient déjà un déficit de 46'515 CHF. Le Conseil communal, en n'appliquant pas la réglementation en vigueur, met, une fois de plus, la Commission financière et le Conseil général devant le fait accompli.

Reste donc une question : quand le Conseil communal a-t-il l'intention de présenter la demande de crédit supplémentaire ?

Mme Maryline Dafflon répond que la demande de crédit supplémentaire sera présentée en même temps que la version choisie, probablement lors du prochain Conseil général en octobre.

M. François Sprumont dit que, s'il a bien entendu, ce crédit sera à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Réponse de **Mme Maryline Dafflon**, probablement en octobre au plus tard celui de décembre. Mais elle ne peut pas se prononcer maintenant avec certitude.

Mme la Présidente demande à M. François Sprumont s'il est satisfait de la réponse. Il ne l'est pas vraiment et celle-ci sera discutée en Commission financière.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Frédéric Pythoud du Goupe ecAS

Il a lu avec attention le message no 72 du Conseil communal concernant un "Aigle Noir modernisé" et remercie le Conseil Communal pour la clarté et la transparence du message. Il profite également de saluer l'attention portée à l'Aigle Noir.

Il a pris connaissance du dépassement très important des frais d'étude qui passent de CHF 60'000.00 budgétés à CHF 133'000.00 effectivement dépensés. Comme la Commission financière, il est

extrêmement surpris pour ne pas dire choqué par ce dépassement, et il se questionne « comment un tel dépassement de budget est-t-il possible ? ».

En effet, il souhaite rappeler les éléments suivants :

1. Que cette étude est la troisième en un intervalle relativement court, sur l'Aigle Noir. Elles viennent d'être présentées par le Conseil communal et il ne va pas s'y attarder.

2. Que le Conseil général, en sa séance du 12 décembre 2023, a accepté un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour "une étude globale de l'Aigle Noir". Il semblait que le mandat était très précis. Il comprenait, selon les documents de la séance, les points suivants:

- l'assainissement global du bâtiment
- la mise aux normes nécessaires à réaliser la variante MIDI
- l'assainissement des niveaux supérieurs
- la rénovation des systèmes de ventilation
- l'agrandissement éventuel du bâtiment selon les besoins communaux

3. Que tous ces mandats ont été confiés au même bureau d'architecture, le bureau Page, et que nombre important de documents était disponible au dossier, dont des études de l'ECAB sur la sécurité du bâtiment.

4. Que cette étude ne présente aucun caractère urgent, comme celui que l'on pourrait avoir en constatant lors d'une réfection de route, que des canalisations ont été détruites, ce qui nécessiterait d'engager des frais supplémentaires immédiatement.

En résumé, on a un mandat très clair, en terrain totalement connu, avec toutes les parties informées, et aucun caractère d'urgence.

Il se pose donc la question de savoir qui est responsable de ce dépassement. S'agit-il du bureau d'architecture qui n'aurait pas respecté ses engagements ou s'agit-il du Conseil communal ?

Par ailleurs, dans la présentation qui vient d'être faite, le dépassement mentionné est de CHF 48'000.00 alors que le message parle de CHF 73'000.00. Comment expliquer cette différence ?

Mme Maryline Dafflon précise juste qu'il y a un caractère d'urgence pour la mise aux normes et la sécurité des personnes, c'est un fait. Celui-ci ne justifie pas forcément une étape 1 ou 2, mais en tous les cas c'est une chose sur laquelle le Conseil communal devra effectivement agir. Est-ce que l'on se considère responsable de ce dépassement ? La réponse est oui, même si le Conseil communal est désolé de cette situation, il aurait dû faire mieux.

M. Frédéric Pythoud demande quel est le montant exact du dépassement, CHF 48'000.00 ou CHF 73'000.00 ?

Mme Maryline Dafflon répond qu'au mois de septembre 2023, un mandat de CHF 25'000.00 a été attribué au Bureau Page ; ce montant n'a pas été reporté au budget 2024, il est la 1^{ère} partie du dépassement. La 2^{ème} partie correspond au CHF 48'000.00 expliqué ce soir. Elle est consciente que cette réponse n'est certainement pas satisfaisante.

M. Frédéric Pythoud dit être satisfait de la réponse à sa dernière question. Il en profite pour faire une 2^{ème} intervention.

Il demande que tous les rapports finaux produits par l'étude sur l'Aigle Noir soient transmis au Conseil général pour information.

Mme Maryline Dafflon répond que tous les documents sont disponibles et consultables à l'Administration communale.

Mme la Présidente remercie les intervenants et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. le Syndic apporte une précision par rapport au dépassement et à l'attribution du mandat adjugé à M. Page. S'il y a quelqu'un à blâmer ici, c'est le Conseil communal. M. Page n'a fait que suivre les mandats qui lui ont été adjugés. Pour clarification, ce n'est pas lui le responsable de ce dépassement de crédit. La responsabilité incombe au Conseil communal qui, à la majorité, a attribué ces mandats. Celui-ci s'est vu pris de court par l'ensemble des analyses et des études qui se sont poursuivies, pour arriver ce soir à vous présenter ces différentes variantes. Il est vrai que ce n'est pas la procédure correcte, nous aurions dû informer la Commission financière avant. Nous l'avons fait uniquement lorsque l'argent était dépensé, de façon très lacunaire, et sans rentrer dans les détails présentés ce soir. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic fait un mea culpa et regrette cette situation.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ces précisions et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme Joanne Bourke-Martignoni a deux questions à poser :

1. Que se passera-t-il si le Conseil général refusait ce crédit complémentaire, étant donné que l'argent est déjà dépensé?
2. Qu'arrivera-t-il en cas d'accident si le minimum n'est pas effectué, la Commune est-elle tout de même assurée auprès des assurances?

Mme Maryline Dafflon informe que pour la question juridique, elle ne peut pas répondre mais va se renseigner.

En revanche, pour la 2^{ème} question, il y a effectivement urgence pour tout ce qui est sécurité. Est-ce que les assurances couvriront ou pas les accidents, à ce stade il est difficile de le dire. L'ECAB a mis en garde la Commune sur ces défauts majeurs, nous sommes donc au courant. Mais nous ne leur avons pas demandé si nous étions couverts. Il est très compliqué d'avoir une vision claire sur ce sujet. On ne va pas forcément fermer le restaurant dès demain, mais il est clair que la Commune doit prendre ses responsabilités à ce niveau-là.

Mme la Présidente remercie Mme Maryline Dafflon pour sa réponse et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Jean-Jacques Friboulet dit que ce qui le gêne, c'est le rapport entre les moyens utilisés et le résultat. Il partage complètement l'opinion de la Commission financière, il est effectivement choqué de ce qui s'est passé et du montant du dépassement. Mais ce qui l'inquiète autant c'est le résultat, on voit bien que, dans les étapes qui ont été présentées, la Commune n'aura que les moyens de mettre aux normes ! Tout le reste c'est de la musique d'avenir, c'est très beau, mais, une fois le périmètre scolaire défini, il n'y aura

plus d'argent. On aura un dépassement de CHF 73'000.00 pour une opération que ne se fera pas. Il est personnellement choqué de cette non-efficacité de ses dépenses de la part du Conseil communal. On ne peut pas revenir sur le passé, les dépenses sont faites, on sera obligé de les payer. Il aimerait quand même que le Conseil communal prenne conscience que l'on ne lance pas des mandats sur des sujets dont on sait parfaitement que l'on n'aura pas les moyens de les réaliser dans un délai raisonnable, disons 4-5 ans. Le sujet c'est la mise aux normes, et il faudra qu'on y passe.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Jacques Friboulet et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. le Syndic prend acte de cette remarque. Il précise que le dépassement de crédit de CHF 73'000.00 est compris dans les CHF 5.4 mios si l'étape 1 se fait, et également dans les CHF 1.0 mio de l'alternative de la version minimale. En ce qui concerne les moyens financiers, c'est pour cette raison que l'on ne présente pas un crédit de réalisation à voter ce soir. Le Conseil communal veut attendre le résultat financier du périmètre scolaire, afin d'élaborer les scénarios pour la planification financière et la fiscalité, pour proposer des alternatives avec ou sans l'Aigle Noir, avec l'étape 1 ou alors avec l'alternative minimale de la mise aux normes.

Il passe ensuite la parole à **M. Frédéric Page**

De son avis, il s'agit d'un bâtiment communal, c'est important pour vous de savoir où vous en êtes avec ce bâtiment, puisqu'il n'y a pas eu de travaux d'assainissement qui ont été faits et pour connaître les choses de manière précise. Il conçoit que la manière utilisée n'est pas bonne, mais il pense que ce qui est en main maintenant des membres du Conseil général va permettre de prendre des décisions pour la suite et le risque pris par le Conseil communal a été fait pour le bien de la Commune.

Pour information, c'est un projet très compliqué et pour revenir sur le « plein d'études déjà faites », oui c'est vrai. La 1^{ère} étude démontrait la faisabilité d'une variante mini, midi ou maxi, celle-ci n'était pas approfondie, plutôt une version très large. La version mini reposait sur l'expertise du cuisiniste, pour la remise aux normes de la cuisine pour un coût moindre. Il l'explique en quelques mots, déplacement des WC actuels et réaménagement de la cuisine et des sanitaires pour env. CHF 450'000.00. Au développement du projet, on s'est rendu compte de la complexité du bâtiment, on est parti sur l'ordre d'idée de CHF 1 mio et finalement on a découvert des choses au fur et à mesure ; il aurait effectivement dû s'arrêter et annoncer les choses pour aller jusqu'au bout. Pour cette étape 1, on a dû demander de nombreux compléments aux mandataires spécialisés.

Ce que l'on a remarqué finalement, c'est que la variante mini était de CHF 500'000.00 et que la variante midi se montait à pas loin de CHF 10.0 mios. Là où on s'est trompé, c'est qu'on était obligé de faire un investissement conséquent pour cette première étape. C'est le développement de cette étude qui nous a amenés à cette réalité des faits. Il ne pense pas que l'étude soit perdue, la manière dont cela a été fait est franchement discutable, mais la dépense qui a été effectuée n'est pas perdue, mais il comprend les critiques.

Mme la Présidente répond que c'est effectivement ce que le Conseil général avait compris, mais que les interventions étaient surtout sur le fait que les membres n'avaient pas été prévenus de ce dépassement de demande de crédit.

M. Frédéric Page conclut en précisant que les honoraires supplémentaires n'ont pas été calculés sur la base des CHF 5 millions, puisqu'ils sont actuellement trois fois plus bas. Il s'agit d'une problématique relevant exclusivement de la responsabilité et de l'organisation interne du Bureau d'architectes.

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Page pour ses précisions et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Olivier Pillonel intervient à titre personnel.

Il tient à soulever le courage du Conseil communal dans ce dossier. Finalement, les Conseillers généraux ont maintenant entre leurs mains un rapport complet et détaillé pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Pour une fois qu'un dossier avance, on ne devrait pas se plaindre. Lors des communications du Conseil communal en début de séance, on n'a fait qu'entendre que les dossiers n'avançaient pas à cause des procédures comme le PAL qui a débuté en 2016 ou alors les médecins qui choisissent une autre Commune car le dossier prendra trop de temps.

Il comprend aussi l'énervement de la Commission financière qui aurait dû être informée dès que le dépassement du crédit était connu. Il y a là un manquement du Conseil communal. Si cela avait été fait, il n'est pas convaincu que cela aurait été au Conseil général de prendre une décision sur le dépassement de ce crédit. Car, en considérant qu'il s'agit d'une dépense liée à un crédit d'investissement, la Commission financière aurait pu prendre elle-même la décision, mais il pense, en fonction de ce qu'il a entendu ce soir, qu'elle aurait refusé.

Mme la Présidente doit demander le silence afin que M. Olivier Pillonel puisse continuer son intervention.

Pour finir, ce qui est important c'est que le Conseil communal vienne au Conseil général avec un crédit d'investissement pour l'Aigle Noir et que les Conseillers généraux pourront à ce moment-là refuser cette demande de crédit s'ils le souhaitent.

Mme la Présidente remercie M. Olivier Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler Groupe ecAS

Il a de la peine à entendre l'intervention de son collègue M. Olivier Pillonel. Sur le fond, il peut être d'accord avec lui, mais sur la forme, M. Olivier Pillonel tente à dire qu'il fallait absolument mettre le Conseil général devant le fait accompli pour qu'on puisse avoir cette étude, sachant qu'en questionnant la Commission financière, on risquait d'avoir une réponse négative. C'est le contraire de la démocratie ! Il ne peut pas entendre cela et la manière choquante de défendre. C'est une attitude inacceptable !

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Roger Stroude, en 2023 lors de la votation pour le crédit des CHF 60'000.00, s'est mis debout et s'est adressé avec étonnement au Bureau Page pour le nombre d'études et le prix de ces études. Au vu des nouvelles informations que l'on a reçues ce soir, il s'excuse car il semble que les pauvres ont joué au foot avec des buts cassés.

Mme la Présidente remercie M. Roger Stroude pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière

Il insiste sur le but du message que la Commission financière a voulu passer : celle-ci ainsi que le Conseil général ont été mis devant le fait accompli. S'agissant de la discussion qu'il y a eu tout à l'heure entre M. Olivier Pillonel et M. Philippe Dobler, il ne la soutient pas. Car finalement on ne sait pas ce que la Commission financière aurait décidé si le Conseil communal était venu vers nous en nous annonçant un probable dépassement ou une augmentation de crédit et que cela soit motivé et argumenté. Car la Commission financière a la possibilité, selon la loi, d'accorder ce dépassement ou de demander clairement d'aller devant le Conseil général pour obtenir ce crédit. Il maintient le fait d'avoir été mis devant le fait accompli.

Il intervient maintenant en tant que membre du Groupe AveN, il pense qu'il faut appeler « un chat un chat », et ici, il y a beaucoup trop de sous-entendus par rapport à l'avenir de l'Aigle Noir. Il va falloir une fois pour toute décider de ce que l'on veut réellement en faire ! C'est très bien, ces études pour savoir où on met les pieds. La question que l'on doit se poser c'est : Veut-on sauver l'Aigle Noir ou pas ? Ceci plutôt que de passer d'études en études, car cela ne fait pas avancer le « schmilblick », désolé pour l'expression.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-André Rolle pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Yann Pillonel, Groupe AveN, intervient à titre personnel

Il sera peut-être le seul à parler du sujet de fond et du plan détaillé que Mme Maryline Dafflon a présenté ce soir. Il souhaite remercier chaleureusement le Conseil communal pour la prise en main de leur postulat et pour la qualité des travaux d'études réalisés. Il a étudié avec intérêt et attention le message relatif à la rénovation de l'Aigle Noir. L'étape 1 lui semble constituer un projet intéressant qui permettrait de rénover notre restaurant et notre salle communale pour de nombreuses années. Il s'agit là d'un lieu emblématique et central pour la vie sociale et associative de notre village. Cela dit, comme tout un chacun, il connaît la situation financière et il va rester très attentif à l'évolution du dossier parallèle du périmètre scolaire. C'est à ce moment-là que l'on aura les cartes en main pour décider. Il souligne également l'importance d'une planification globale et transparente des investissements communaux à venir. En conclusion, il souhaite exprimer son soutien clair et déterminé au Conseil communal dans sa volonté de rénover l'Aigle Noir. Il salue également l'engagement de l'exécutif à faire avancer ce dossier.

Mme la Présidente remercie M. Yann Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

9 MESSAGE N° 2025/73 - COMPTES 2024

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal Responsable des Finances.

Pour ces comptes, il va être très bref, puisque le Bureau du Conseil général nous a demandé de raccourcir les débats.

Les comptes 2024 présentent un excédent de charges (sous forme de boutade, il dit que c'est la première fois depuis qu'il est Responsable des finances, il pense donc que c'est le bon moment d'arriver à la fin de la période et qu'il démissionne), un excédent de charges donc, de **CHF 106'399.49**.

En 5 ans, les charges ont augmenté de 9.43 % soit KCHF 1'019 et les produits ont diminué de 1.61% soit KCHF 189.

9. Message n°2025/73 Comptes 2024 – résultats

Désignation	Comptes 2024		Comptes 2023		Variation 2024/2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
8. Economie publique	21'426	7'400	22'246	13'837	-3.7%	-46.5%
9. Finances	376'334	10'405'851	315'787	10'323'517	+19.2%	+0.8%
Totalisation	11'821'577	11'715'178	11'579'304	12'001'014	+2.1%	-2.4%
Résultat		106'399	421'710			

En 5 ans, les charges ont augmenté de 9.43 % soit KCHF 1'019 et les produits ont diminué de 1.61% soit KCHF 189.

M. Jean-Noël Gendre nous explique que le message était très complet, mais il signale quand même que le poids des impôts sur les personnes morales est quasi nul à la Commune de Neyruz. Si on compare avec le Grand Fribourg, nous ne sommes vraiment pas dans la même catégorie. Avec la nouvelle loi, c'est encore en diminution et cela ne va pas en notre faveur puisqu'au niveau de l'ARS les zones d'activité sont surtout régionales et cantonales. Neyruz n'a qu'une petite zone locale la Villeyre qui se situe où il y avait le champ de fraises à la sortie du village direction Matran, les possibilités d'extension sont très faibles.

Il commente ensuite les variations des recettes fiscales et les revenus par habitant, ci-dessous :

8. Message n°2025/73 Comptes 2024 – résultats

Variation des recettes fiscales				
	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart	%
Revenu PP	6'996	6'696	+300	+4.48
Fortune PP	650	476	+174	+36.55
Bénéfice PM	75	106	-31	-29.25
Capital PM	9	-7	+16	+228.57
Impôt à la source PP	224	143	+81	+56.64
Prestations en capital	234	318	-84	-26.42
Impôts récupérés	8	2	+6	+300.00
Contribution immobilière	505	500	+5	+1.00
Gains, mutations immobilières, successions, chiens	577	1'022	-445	-43.54
TOTAL	9'278	9'256	+22	+0.24

9. Message n°2025/73 Comptes 2024 – résultats

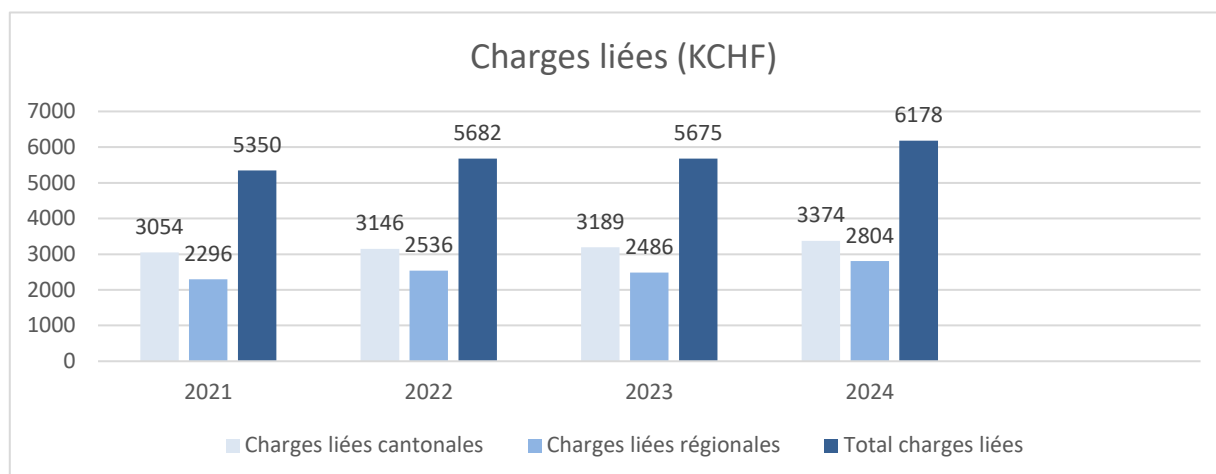
➤ Revenu fiscal par habitant :

➤ 2020 : 3'151 CHF

➤ 2021 : 3'046 CHF

➤ 2022 : 3'140 CHF

Ce qui est très inquiétant, c'est que les charges de transferts (charges liées cantonales et régionales) sont en augmentation d'environ 8.8 % en comparaison des comptes 2023. Elles se montent à CHF 6'178'414.34 pour 2024. Celles-ci sont calculées selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2023 (2'875 habitants). Il est clair qu'au niveau cantonal, il y a un vieillissement de la population et l'on doit payer de plus en plus pour les homes, pour les structures d'accueil de jour, etc... Et puis au niveau régional, il y a ARCOS qui a coûté nettement plus cher à la Commune en 2024. Au niveau cantonal, il faut également tenir compte des institutions spécialisées reprises par le Canton et ventilées en partie sur les communes, alors qu'avant elles étaient en charge de la Confédération.



Il passe maintenant au compte des investissements qui comporte des investissements votés et terminés ainsi que d'autres encore en cours de réalisation qui ont été reportés sur le budget 2025. Le compte des investissements 2024 fait apparaître un excédent de dépenses nettes de CHF 1'986'875.96 pour un budget de CHF 9'383'000.00.

Les investissements suivants ont été terminés en 2024 et se soldent :

- par des dépenses de CHF 102'162.05 pour un crédit voté de CHF 100'000.00 pour l'étude de faisabilité des bâtiments du périmètre scolaire ;
- par des dépenses de CHF 254'237.29 pour un crédit voté de CHF 250'000.00 pour le concours d'architecture des bâtiments du périmètre scolaire.

On peut donc remercier notre architecte-conseil d'avoir très bien managé ces deux études.

D'autres projets sont également terminés :

- par des dépenses de CHF 80'930.65 pour un crédit voté de CHF 80'000.00 pour la mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne ;
- par des dépenses de CHF 450'041.80 pour un crédit voté de CHF 450'000.00 pour l'aménagement du secteur Nierlet pour les conduites EU/EC ;

On ne peut donc pas nous reprocher un dépassement de crédit pour ces investissements dont on a bouclé les crédits dans les comptes 2024.

Il reste en suspens des crédits 2024 pour à peu près CHF 9.0 mios, dont celui de la Maison de la petite enfance pour CHF 1,2 mio. Donc si l'on additionne le crédit périmètre scolaire et le crédit Aigle Noir, le montant « maxi » on va contre le mur.

Il rappelle ce qui a été souligné par M. le Syndic, il ne veut pas revenir sur les chiffres, mais il faut simplement savoir que l'on n'arrive pas à réaliser les ventes de terrains communaux pour le moment en suspens ; celles-ci permettraient d'améliorer les liquidités communales.

Notre degré d'autofinancement est donc très faible et nos futurs investissements vont nous obliger à nous endetter. Les charges financières de ces investissements devront sans doute aussi nous obliger à une augmentation de la fiscalité.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation des comptes 2024 et passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière

Objet soumis - synthèse

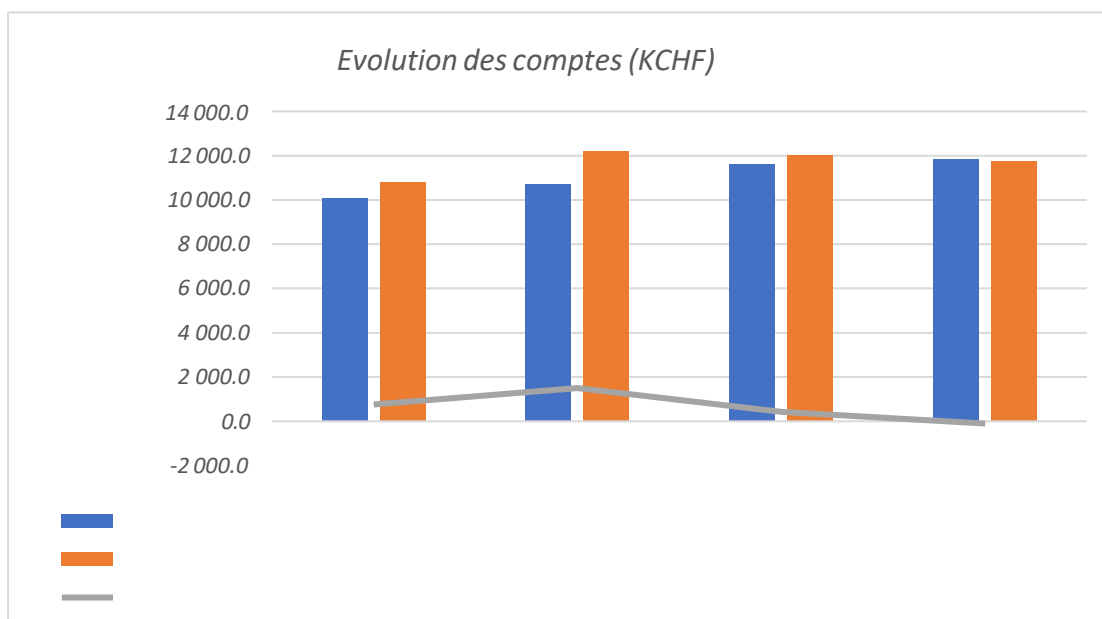
Les comptes 2024, incluant le bilan, le compte de résultats, le compte de fonctionnement par dicastère, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes annuels, ont été présentés et expliqués à la Commission financière par le Conseil Communal et l'organe de révision, la société BfB.

Les comptes bouclent sur une perte opérationnelle de CHF 569'893.34 avant dissolution des réserves pour un résultat annuel négatif de CHF 106'399.49. Le total de bilan s'élève à CHF 35'721'556.31 pour une fortune de CHF 18'614'841.55 en diminution de 2.66%.

Points particuliers

Les points ci-dessous ont été expliqués et commentés plus particulièrement :

1. Les rentrées fiscales pour les personnes physiques ont été correctement budgétées, avec une estimation prudente, mais 2024 n'a pas conduit aux bonnes surprises auxquelles nous étions habitué-e-s ces dernières années.
2. Les impôts irréguliers n'ont pas pu compenser cette plus faible augmentation des revenus pour les personnes physiques.
3. Les dépenses restent certes en dessous du budget mais en augmentation d'env. KCHF 242 (+2.09%) par rapport aux comptes 2023.



4. L'analyse des comptes depuis le début de la législature démontre que les recettes globales baissent depuis 2022 alors que les charges augmentent régulièrement.

	2021	2022	2023	2024
Charges	10 045.8	10 681.4	11 579.3	11 821.6
Recettes	10 798.6	12 181.0	12 001.0	11 715.2
Bénéfice/Per te	752.8	1 499.6	421.7	- 106.4

Commentaires

Selon le rapport de l'organe de révision,

- Les comptes sont tenus conformément à la législation.
- La réévaluation du patrimoine administratif a été faite dans les règles. Le patrimoine financier n'a subi aucun changement.
- Le système de contrôle interne (SCI), mis en place par le Conseil communal, est respecté mais reste sommaire et pourrait faire l'objet d'un règlement plus élaboré. Cependant, la détection par le personnel administratif des malversations de notre ancien administrateur des finances montre que ce SCI fonctionne.

Le résultat négatif de CHF 106'399.49 doit être pondéré par les éléments suivants :

- 1) Impôts irréguliers notamment pour les droits de mutation en très nette diminution ;
- 2) Coûts indirects supplémentaires liés aux malversations de notre ancien administrateur des finances ;
- 3) Réduction de la perte effective grâce à la provision exceptionnelle de CHF 380'000 due au passage à la norme MCH2, amortie sur 10 ans (jusqu'en 2030) ainsi qu'à la dissolution d'une réserve pour CHF 83'494.

Il est à noter que **les revenus d'impôts 2024** sont, comme chaque année, estimés prudemment et non effectifs - les déclarations d'impôts 2024, comme une partie de celles de 2023, n'ayant pas toutes été validées par les autorités fiscales cantonales. Les rattrapages des années passées impactent également le résultat 2024.

Centres d'autofinancement.

Le compte 71 **Approvisionnement en eau** n'est pas équilibré (76.3%, excès de CHF 119'889.78). Il n'y a plus de réserve spéciale disponible pour diminuer ce déséquilibre.

Le compte 72 **Eau usée** est équilibré. Les charges sont en diminution par rapport aux comptes 2023. CHF 21'718.27 ont été prélevés sur le solde de la réserve qui s'élève désormais à CHF 254'020.85.

Quant au compte 73 **Gestion des déchets**, les recettes représentent 73.8 % (contre 74.5% en 2023) des dépenses donc en dessous des exigences cantonales (70%).

Comptes d'investissements : nous constatons que les montants votés n'ont, et de loin, pas tous été investis, mais que l'effort a été plus marqué que par le passé (env. CHF 2 mio). Leurs reports pourraient engendrer des charges supplémentaires (inflation, taux d'intérêt).

Indicateurs : malgré la fortune nette par habitant (CHF 230/hab.), le taux d'autofinancement est mauvais (1.57%) : nos revenus permettent à peine de financer nos dépenses mais pas de gros investissements.

Les engagements hors bilan de la commune s'élèvent au 31 décembre 2024 à CHF 2'399'453 en augmentation par rapport à l'année 2023 (CHF 1'648'492).

Impact des associations régionales telles que RSS, CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac ou l'AESO.

Préavis

La Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes tels que présentés par le Conseil communal.

Cependant, pour la première fois depuis plusieurs années, la situation financière est déficitaire et il sera d'autant plus difficile de financer tous nos investissements futurs. La Commission financière souhaite, une nouvelle fois, mettre en garde le Conseil communal et le Conseil général face aux nombreux signaux d'alerte sur l'état de nos finances :

- 1) Augmentation continue des dépenses ;
- 2) Stagnation voire fléchissement des recettes, comme illustré ci-dessus ;
- 3) Dépassements de crédits alloués.

Par conséquent, la Commission financière appelle le Conseil communal à une plus grande rigueur lors de l'établissement des prochains budgets et elle sera particulièrement attentive lors de leurs présentations. Elle attend que le Conseil communal explore concrètement de nouvelles pistes telles que

1. Planification et gestion plus rigoureuses
 - a. Des investissements ;
 - b. Des dépenses (fonctionnement, subventions, synergies, etc.) ;
2. Recherche de nouvelles sources de revenus.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal, tout particulièrement notre responsable des finances, nos ancienne et nouvelle administratrices des finances, Marie-Noëlle Eggertswyler et Florence Sallin, notre Syndic et notre Responsable Administratif pour tout le travail accompli.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-André Rolle, pour le préavis.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet les comptes de résultats au vote.

VOTE

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes de résultats 2024**

Mme la Présidente passe à l'approbation des comptes d'investissements.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes d'investissements 2024

Mme la Présidente passe au point 10

10 RAPPORT DE GESTION 2024

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic**.

M. le Syndic explique que ce rapport a pu être consulté. Il répond simplement aux attentes de la législation sur les finances et il propose d'en donner décharge au Conseil communal.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et rappelle aux parlementaires que le rapport de gestion n'est pas soumis au vote. Toutefois, l'Assemblée peut poser des questions.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11 NOMINATION D'UN ORGANE DE REVISION

Mme la Présidente passe la parole à **M. Béat Galley**, membre de la Commission financière, pour le préavis

Rapport de la Commission financière

Objet soumis - synthèse

La fiduciaire BfB SA ayant terminé son mandat de 6 ans, la Commission financière doit proposer un nouvel organe de révision externe dès l'exercice 2025.

Huit sociétés ont été contactées. Cinq nous ont fait parvenir une offre. Les critères retenus pour le choix final ont été les suivants :

- 1) Maîtrise de MCH2
- 2) Réputation de la société et des collaborateurs
- 3) Référence (Communes)
- 4) Prix et honoraires
- 5) Qualité de l'offre (certifications, présentation générale, etc.)

Parmi les cinq offres analysées, nous proposons la société CORE Fiduciaire Revicor SA à Fribourg sur la base des critères précédemment évoqués.

L'offre inclut un tarif hors TVA de CHF 8'800.-, pour un temps de travail estimé de 50 heures (2 à 3 collaborateurs-trices).

La Commission propose de nommer CORE Fiduciaire Revicor SA pour un mandat de 3 ans, reconductible jusqu'à 6 ans maximum (selon LFCo 57²). La première révision portera sur l'exercice comptable 2025.

La Commission financière remercie notre nouvelle Responsable des finances, Mme Sallin, ainsi que l'Administration communale pour son soutien durant cette démarche.

Mme la Présidente remercie M. Béat Galley pour le préavis.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la nomination de CORE Fiduciaire Revicor SA, Fribourg

Mme la Présidente passe au point 12.

12 PROPOSITION INTERNE NO 2025/05 DU GROUPE ADN « REDUCTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE 9 à 7

Mme la Présidente informe les membres du Conseil général que lors du Bureau du Conseil général du 25 mars 2025, la proposition interne a été déclarée recevable.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Joanna Bourke Martignoni**

A la suite de la décision du Conseil communal de soumettre sa propre proposition visant à réduire le nombre de membres du Conseil communal de 9 à 7 dès la prochaine législature, nous retirons notre proposition interne allant dans le même sens. Nous saluons l'initiative du Conseil communal et considérons qu'il est pertinent de concentrer le débat sur leur proposition qui sera présentée dans le message no 2025/74.

Mme la Présidente remercie Mme Joanna Bourke Martignoni et informe que cet objet est donc radié du rôle et clôt ce point.

Mme la Présidente passe au point 13

13 MESSAGE N° 2025/74 – DIMINUTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE 9 à 7, DES LA LEGISLATURE 2026-2031

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Catherine Züllig**, membre de la Commissions financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière

Objet soumis - synthèse

Le Conseil communal propose de réduire le nombre de conseillers-ères communaux-ales de 9 à 7 membres à partir de la législature 2026-2031. Les détails de cette réforme sont expliqués dans le message correspondant.

Aspects financiers

Il est difficile pour la Commission financière de se prononcer sur un tel sujet. D'un côté, moins de Conseillers-ères communaux-ales signifie moins d'indemnités dues et de charges liées à la fonction, mais d'un autre, les heures effectuées jusqu'ici par un collège de 9 personnes ne devraient pas forcément diminuer avec un Conseil communal de 7 membres. Elles seront réparties différemment.

Cette réforme aura un impact sur les heures effectives, qu'elles soient internes (Conseil communal, Conseil général ou administration communale) ou externes (honoraires). Elle aura avant tout un impact sur le fonctionnement de nos autorités et notre administration. L'impact sur les finances communales est de là difficile à estimer.

Commentaires et préavis

La Commission financière ne s'attend pas à un impact substantiel sur nos finances, mais préavise favorablement cette proposition de réforme du Conseil communal, espérant de meilleures synergies et un gain d'efficacité de nos organes communaux.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig pour le préavis et passe la parole à **M. le Syndic** pour la présentation de ce message :

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son préavis positif et ses mots. Le message résume assez bien la situation et la proposition faite. Il ne va pas s'étendre, si ce n'est pour dire que la potentielle économie de CHF 50'000.00 pourrait à l'avenir servir pour renforcer l'Administration et/ou servir à des montants d'honoraires pour aider le Conseil communal à réaliser plus de stratégie que d'opérationnel. Finalement, c'est le prochain Conseil communal qui sera élu en 2026 qui décidera et évaluera la situation.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler, Groupe ecAS

Il souhaite faire une brève intervention concernant le message du Conseil communal sur cet objet.

La diminution du nombre de Conseiller.ère.s communal.e.s. a fait l'objet d'une évaluation en termes de coût et les projections fixées font état d'une économie possible d'env. CHF 50'000.-.

Il n'entend pas contester ce chiffre, mais il convient d'indiquer que cela ne concerne que les montants en matière de revenus fixes, les frais de vacations, de déplacements, etc. pour 2 Conseiller.ère.s communal.es. aux de moins.

En cas d'acceptation de la proposition soumise aujourd'hui au vote, les frais supplémentaires en matière de ressources humaines, le transfert de charges sur le personnel de l'administration ou l'externalisation de certaines tâches risquent de coûter bien plus cher que l'économie projetée.

En ces temps de difficultés financières, il estime à titre personnel que notre Commune peut difficilement se permettre une telle augmentation de dépenses.

Mme la Présidente remercie M. Dobler Philippe pour son intervention.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 2 non et 0 abstention la diminution du Conseil communal de 9 à 7 pour la prochaine législature

Mme la Présidente passe au point 14

14 MESSAGE N° 2025/75 – REGLEMENT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. Sébastien Bugnon**, Vice-Président de la Commission financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière

Objet soumis - synthèse

En remplacement d'un règlement vieux de 13 ans, le Conseil communal nous soumet un nouveau règlement du personnel communal avec son règlement d'exécution correspondant.

Aspects financiers

Il est difficile pour la Commission financière de se prononcer sur les aspects financiers d'un tel sujet. A priori, le nouveau règlement n'impacte pas fondamentalement les rémunérations accordées mais certaines indemnités ou compensations prévues pourraient avoir un impact substantiel sur nos finances, notamment celles liées à un licenciement abusif ou à une mise en pré-retraite à la suite d'une suppression de poste ou d'insuffisance professionnelle.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement ces deux nouveaux règlements. Il encourage toutefois le Conseil communal à évaluer financièrement avec soin toutes les alternatives possibles afin de minimiser l'impact financier pour la Commune d'une décision concernant un.e collaborateur-trice tout en sauvegardant au mieux les intérêts de cette dernière.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon pour le préavis et passe la parole à **M. le Syndic** pour la présentation de ce message :

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son préavis favorable. Il sera, là aussi, bref dans sa présentation. Le message qui accompagnait le règlement sur le personnel était relativement complet. Il précise tout de même quelques points. Ce nouveau règlement a été établi pour répondre aux nouvelles normes légales, fédérales et cantonales. Il a été pris comme base de travail celui du Service des communes et de l'Association des communes fribourgeoises ainsi que l'ancien règlement du personnel en vigueur. Le règlement du personnel de l'Etat de Fribourg a aussi servi pour des comparaisons. Il a été procédé également à des consultations, auprès du personnel communal, du Conseil général par l'entremise des groupes qui ont pu se déterminer sur ce document ainsi que les services de l'Etat qui ont donné un préavis positif sur ce règlement communal. A la suite des retours de certains groupes du Conseil général, nous avons partiellement retenu et pris en considération les remarques et propositions de ces groupes. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres d'approuver le règlement présenté.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

M. Robin Pillonel

Le Groupe AveN salue la présentation de ce nouveau règlement sur le personnel communal. Nous remercions le Conseil communal d'avoir inclus les membres du Conseil général pour une consultation préalable et félicitons notamment M. le Syndic pour l'excellent résultat obtenu. Ceci explique que le groupe AveN n'avait de remarque lors de ladite consultation. Ce règlement apporte davantage de clarté et de précisions sur les droits de chacun. Cet aspect est essentiel pour garantir un environnement de travail sain, transparent et attractif pour les employé.e.s. Nous relevons avec satisfaction le renforcement des garanties, l'accent mis sur la publicité des postes à repourvoir, tout ceci contribue à une gestion plus équitable et respectueuse du personnel. Dans l'ensemble, nous estimons que ce document apporte une clarification nécessaire et une adaptation à la réalité actuelle. Nous encourageons l'ensemble du Conseil général à approuver ce règlement.

Mme la Présidente remercie M. Robin Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Martin Renevey, Indépendant

Il a une question sur l'article 65 alinéa 6 sur le report des heures supplémentaires jusqu'à hauteur de 50 heures sur l'année suivante. Que se passerait-il pour le personnel de la voirie en cas de fortes précipitations en fin d'année et que ce total soit dépassé, y a-t-il des exceptions ?

M. le Syndic répond que le règlement est une norme générale et qu'il peut toujours y avoir des exceptions et qu'à ce moment-là le Conseil communal fera preuve de bon sens pour analyser toutes les situations au cas par cas. Il est clair que l'on ne peut pas pénaliser un employé communal qui est mandaté par la Commune pour déneiger ou pour réaliser un autre mandat en lui enlevant ses heures supplémentaires. Ces heures seront évidemment considérées si elles ont fait l'objet d'une décision du Conseil communal.

Mme la Présidente demande à M. Martin Renevey s'il est satisfait de cette réponse. Il l'est et il a d'ailleurs une autre question.

C'est une question sur le règlement d'exécution sur l'article 16 « Indemnité sur le service de piquet »
Il aimerait connaître le fonctionnement du service de piquet.

M. le Syndic apporte une précision quant au règlement d'exécution qui est de la compétence du Conseil communal et qui n'est donc pas soumis au vote du Conseil général. Toutefois, pour répondre à cette question, le service de piquet est en fonction depuis très longtemps. Il y a un planning qui est établi par les responsables avec le personnel et la rémunération est de CHF 100.00 par semaine ; celle-ci est accordée à la personne qui assume le service de piquet.

Une précision est apportée par **M. Fabien Mettraux** Responsable de l'Edilité. Il confirme que ce planning de service de piquet est établi en collaboration avec les collaborateurs. Il fonctionne de la manière suivante :

Piquet 1 : La 1^{ère} personne contrôle l'état des routes dans les différents secteurs du village. Elle touche une indemnité de CHF 100.00 et doit rester à disposition dans la Commune.

Piquet 2 : La 2^{ème} personne ne vient qu'en cas de neige.

Piquet 3 : La 3^{ème} personne n'intervient qu'en soirée car si elle a travaillé la nuit précédente, elle n'est pas disponible en journée car au repos.

M. Martin Renevey remercie pour la réponse. Il a bien compris que le règlement d'exécution est de la compétence du Conseil communal. A cet effet, il leur propose de réfléchir, car expérience faite depuis un certain nombre d'années, il estime que CHF 100.00 par semaine c'est très léger. Un montant minimum de CHF 140.00 par semaine, voire plus, serait plus adapté. Car en Suisse romande, après étude, il y a des communes qui vont jusqu'à CHF 700.00 ! Il ne demande pas d'aller jusque-là, car il y a aussi des extrêmes.

M. le Syndic et M. Fabien Mettraux prennent acte de cette remarque qui sera analysée par le Conseil communal.

Mme la Présidente remercie les intervenants et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le Règlement du personnel communal

Mme la Présidente passe au point 15.

15 MESSAGE N° 2025/76 – DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX AU CENTRE SPORTIF LES SIMON ET AMELIORATION DE LA ZONE PIC-NIC

Mme la Présidente passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz**, membre de la Commissions financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière

Objet soumis - synthèse

Le Conseil communal nous soumet une demande de crédit supplémentaire de CHF 48'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux et de la zone de pic-nic au centre sportif Les Simon. Un montant de

CHF 17'000.00 avait déjà été accepté lors du vote du budget 2025. Le montant total se monte donc désormais à CHF 65'000.00.

Cette demande est motivée par un besoin de la population qui ne dispose plus, depuis l'année passée, de jeux pour les enfants à cet emplacement.

Aspects financiers

Ce crédit sera financé par les liquidités communales.

Conformément aux articles 3 et 9 de notre règlement des finances (RFin), la Commission financière recommande d'activer cet investissement de CHF 65'000.00 dans le patrimoine administratif et de procéder aux amortissements adéquats sur les prochains exercices. En chargeant l'investissement total sur l'exercice 2025, la perte du budget d'exploitation pour cette année sera aggravée.

La Commission financière estime ainsi qu'il impacterait le compte de résultats d'une charge annuelle de CHF 6'500.-, répartie comme suit :

- 1) Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (2%) : CHF 1'300.00
- 2) Amortissement 7% (15 ans) : CHF 4'550.00
- 3) Exploitation (1%) : CHF 650.00

Commentaires et préavis

La Commission financière souhaite, une nouvelle fois, mettre en garde le Conseil communal et le Conseil général face aux nombreux signaux d'alerte sur l'état de nos finances.

Sans remettre en cause la présente demande de crédit, la Commission financière attire l'attention du Conseil communal et du Conseil général sur la multiplication de ce type de dépenses et de crédits supplémentaires : si cette nouvelle demande impactera négativement notre résultat financier, elle reste supportable à ce stade. Cependant, l'accumulation de ce genre de dépenses fragilise nos comptes et, par conséquent, notre capacité à financer nos futurs investissements, déjà très limitée.

La Commission financière préavise néanmoins favorablement cette demande de crédit supplémentaire concernant le remplacement d'un équipement apprécié.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Alain Crausaz pour le préavis et passe la parole à **Mme la Vice-Syndique Mme Katuscia Sansonnens** pour la présentation de ce message :

Mme la Vice-Syndique explique que lors du budget 2025, un montant de CHF 17'000.00 avait été prévu pour remplacer des éléments métalliques existants sur la place de jeux par d'autres éléments en métal.

Après une visite sur place avec des spécialistes en aménagement de places de jeux et une comparaison avec la place de jeux en bois d'Avry, le Conseil communal a décidé de changer d'orientation et d'opter pour une place de jeux en bois. Ce choix a été soutenu par le Service des forêts et de la nature (SFN).

Lors de la demande d'offres, il est apparu que les exigences légales en matière de sécurité avaient évolué, notamment concernant le périmètre de chute autour des équipements de jeux. Ces nouvelles normes ont conduit à agrandir la surface de la place de jeux, ce qui a inévitablement augmenté le coût du projet.

Avec l'agrandissement de la zone, le Conseil communal a estimé qu'il serait dommage de ne pas en profiter pour améliorer aussi la place de pic-nic attenante. Cette décision contribue à augmenter encore le budget nécessaire.

Une visite de validation a été effectuée avec le Chef d'arrondissement du SFN, qui a donné son accord au projet dans son ensemble, à l'exception d'une petite cabane en bois qui ne peut plus être construite car elle empiète trop sur la forêt.

Compte tenu de ces nouveaux éléments et du calendrier proposé par les fournisseurs (la place de jeux pourrait être prête entre fin juin et début juillet), le Conseil communal demande ce soir un crédit complémentaire de CHF 48'000.00. Le Conseil communal souhaite que ce montant du crédit complémentaire soit pris sur les liquidités communales et le compte de résultats 2025.

Mme la Présidente remercie Mme la Vice-Syndique pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la Place de jeux au Centre sportif Les Simon et amélioration de la zone pic-nic

Mme la Présidente passe au point 16

16 MESSAGE N° 2025/77 – RAPPORT FINAL DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT NO 2024/06 DU GROUPE GSO « OPPORTUNITES DE FUSION COMMUNALE »

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic** pour la présentation de ce message :

M. le Syndic donne différents compléments d'informations sur le rapport établi qui répondent au postulat du groupe GSO. Il rappelle toutes les démarches effectuées par le Conseil communal pour examiner les opportunités de fusion.

Le Conseil communal de Neyruz a décidé de poursuivre le processus d'étude de fusion avec les communes d'Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz.

Un sondage à la population sera soumis en septembre 2025. Il portera sur l'intérêt de mener un projet de fusion entre les communes d'Autigny, Chénens, Cottens, La Brillaz et Neyruz ou de poursuivre un projet de fusion quel que soit le nombre de communes adhérentes.

Pour notre commune, une séance d'information à la population sera organisée le 25 août 2025 à 20h00 à l'Aigle Noir.

Le Conseil communal ne manquera pas d'informer, en temps voulu, le Conseil général ainsi que la population de l'avancement du processus et du résultat du sondage.

M. le Syndic présente, commente et explique les slides ci-dessous :



VERS UNE FUSION DE NOTRE COMMUNE?

Présentation aux Législatifs communaux – Mai 2025

Réflexions des cinq Conseils communaux



REUNIONS ENTRE LES
CINQ EXECUTIFS
COMMUNAUX



NOMBREUSES
COLLABORATIONS
EXISTANTES



COMPLEXITE
CROISSANTE DES
DOSSIERS



CHARGE ACCRUE POUR
LES MILICIENS

Sondage: Transparence et dialogue avec la population



ANONYME, TOUTES ET
TOUS CONCERNÉ·ES



QUESTIONS : PROJET À
LANCER À 5? AVEC LES
COMMUNES ADHERENTES?

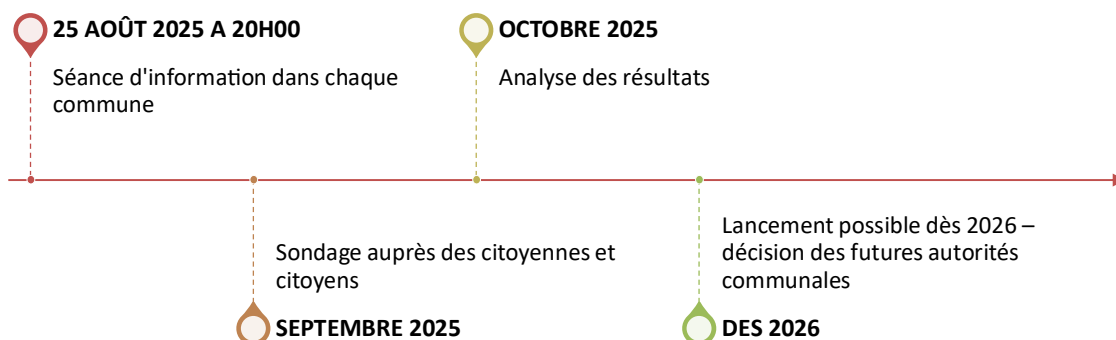


BASE POUR LA SUITE



DE MANIERE UNIFORME ET
SIMULTANEE DANS LES CINQ
COMMUNES

Sondage en septembre 2025



M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les membres du Conseil général et les personnes présentes pour l'intérêt qu'ils porteront au sondage. Il se tient à leur entière disposition pour toute question ou complément.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

M. François Sprumont tient à remercier le Conseil Communal pour les démarches qui ont été entamées, pour les contacts qui ont été pris, pour la collaboration qui est en train de se mettre en place pour faire rentrer dans la procédure la population, ce qui répond pleinement au postulat que nous avons proposé. En espérant que cela soit le début d'une belle aventure avec d'autres communes.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Frédéric Pythoud, groupe ecAS

Il remercie le Conseil communal qui répond au postulat concernant la fusion en organisant un sondage sur ce sujet dès septembre. Le débat est important, et il doit avoir lieu, et il est fort probable que les soirées d'été sur vos balcons ou terrasses soient favorables à l'échange d'idées à ce sujet.

Il souhaite par cette intervention contribuer à alimenter ces discussions. En effet, nous avons tous reçu la présentation "Les réflexions sur un éventuel processus de fusion entre les communes Autigny - Chénens - Cottens - La Brillaz - Neyruz". Une prise de position à mon goût banale, avec des arguments connus : uniformisation, gouvernance renforcée, capacité renforcée de faire face aux défis, par exemple, auxquels s'ajoutent les arguments qui sont sur toutes les lèvres : professionnalisation, synergies.

A son âge, il en a déjà entendu un certain nombre de rengaines semblables, alimentées par la répétition souvent irréfléchie d'arguments vides, jusqu'à convaincre la population qu'il n'y a pas d'autre choix. C'est un peu le phénomène que l'on a pu observer outre-Atlantique où la majorité des Américains ont été persuadés qu'un changement était nécessaire.

Il profite de cette séance pour mentionner un exemple concret et traité dans notre séance du jour : l'avenir de l'Aigle Noir. La population neyruzienne, représentée par son Conseil général, a aujourd'hui la possibilité de débattre sur l'Aigle Noir. La valeur de l'Aigle Noir ne réside pas tellement dans le fait de posséder un restaurant communal, mais d'avoir une salle de capacité importante à pouvoir offrir à nos sociétés et à de nombreuses manifestations notre village.

En cas de fusion, une chose est certaine : ce n'est plus la population neyruzienne qui pourra se prononcer sur un crédit pour la mise à jour de l'Aigle Noir, mais les représentants de la nouvelle commune fusionnée, avec un risque réel de voir à terme l'Aigle Noir vendu en laissant les sociétés, et peut-être même les autorités, sans solution.

L'exemple de l'Aigle Noir pourrait également s'appliquer à d'autres particularités de Neyruz dont il est curieux de savoir si elles seraient ou auraient pu être défendues avec la même ferveur : la gare, la traversée de Neyruz, même la place de jeux des Simons.

Sous forme de demi-boutade, il se pose la question si en cas de fusion, il ne faudrait pas ajouter une cafétéria à la salle double.

Il remercie les personnes présentes pour leur attention en leur souhaitant d'avance un bel été et des échanges animés.

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Pythoud pour son intervention.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point des divers.

17 DIVERS

Pour le point des divers, **Mme la Présidente** prie l'Assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITIONS :

Ainsi, dans un premier temps, est-ce qu'il y a des propositions ?

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un postulat à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe aux questions.

QUESTIONS :

Est-ce que quelqu'un a une question à soumettre au Conseil Communal

M. Philippe Dobler Groupe ecAS

Il souhaite poser des questions en matière de personnel communal :

- Quel est le nombre d'EPT (équivalents plein temps) de l'ensemble du personnel communal ?
- Quelle est l'évolution de cet effectif depuis le début de la législature ?
- Le Conseil communal a-t-il des points de comparaison sur les effectifs en matière de personnel de communes de taille équivalente à celle de Neyruz ?

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler pour ses questions et passe la parole au Conseil communal pour une réponse.

M. le Syndic informe qu'il n'a pas la réponse à toutes les questions, notamment au niveau des comparaisons intercommunales. Cependant, il indique que plusieurs informations sur la dotation se trouvent dans le rapport d'activité. La dotation de personnel y est indiquée avec l'évolution des 3 dernières années ceci depuis la mise en place du rapport de gestion. Il propose d'amener des réponses plus abouties pour un prochain Conseil général, puisqu'il n'a pas d'éléments de comparaison avec des communes similaires à celle de Neyruz.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et demande à M. Philippe Dobler s'il est satisfait de la réponse Il l'est.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre a une question à soumettre.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES :

M. Pierre-André Rolle tient à remercier Mme Marina Chéron pour tout le travail accompli durant son année de présidence et souhaite plein succès à Mme Véronique Chavaillaz. Elles sont chaleureusement applaudies.

Mme la Présidente demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureau cg@neyruz.ch

Alors que je termine mon année en tant que Présidente du Conseil général, je tiens à vous adresser quelques mots du fond du cœur.

*Je voudrais remercier chaleureusement **le personnel administratif** ainsi que l'ensemble du Bureau. Vous m'avez accompagnée avec une grande disponibilité, une efficacité précieuse et des conseils toujours avisés. Grâce à vous, je me suis sentie soutenue et en confiance dès le début.*

*Un grand merci également au **Conseil communal** et à **M. le Syndic** pour les échanges ouverts et constructifs que nous avons eus tout au long de l'année. Ces dialogues, toujours empreints de respect et de collaboration, ont largement contribué à faire de cette année une expérience enrichissante.*

*Je tiens aussi à exprimer toute ma reconnaissance à **vous, membres du Conseil général**. J'ai énormément apprécié vos interventions, vos prises de parole toujours respectueuses, vos débats nourris mais sereins, votre bienveillance constante. Cette atmosphère positive, à la fois sérieuse et conviviale, a rendu ma tâche non seulement plus simple, mais surtout très agréable.*

Enfin un grand merci à mon Groupe AdN qui a cru en moi avec bienveillance.

***J'ai adoré exercer cette fonction de Présidente.** Je m'y suis sentie à ma place, entourée, écoutée et soutenue. **J'ai beaucoup appris** : sur le fonctionnement de nos institutions, bien sûr, mais aussi sur les dynamiques humaines, sur la richesse des échanges démocratiques et sur l'importance d'une écoute active.*

***Je quitte cette présidence avec un petit pincement au cœur**, je l'avoue, mais aussi une grande joie et profonde reconnaissance. Je suis très heureuse pour Véronique qui me succède et je lui souhaite autant de satisfaction et de plaisir que j'en ai eus.*

Je me réjouis de vous retrouver ce samedi pour la sortie récréative au Collège St-Michel avec notre guide et collègue M. Sébastien Uldry.

Merci à toutes et à tous, sincèrement pour cette belle aventure.

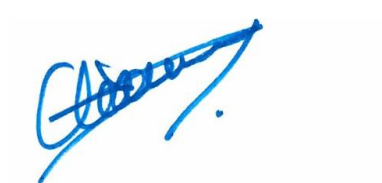
Mme la Présidente est chaleureusement applaudie par les membres du Conseil général pour son discours de fin de présidence.

Il est **22h10** et **Mme la Présidente** lève la séance du Conseil général du 13 mai 2025.

Mme la Présidente remercie les personnes présentes pour leur attention et se réjouit de partager la
verrée qui va suivre en leur compagnie !

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :



Marina Chéron

La Secrétaire :



Sandra Dévaud